

## IV. — TUNISIE

### 1. — Vie du gouvernement

**Le gouvernement en place au début de l'année 1971 est celui du 6 novembre 1970 :**  
cf. AAN (IX), 1970 : 849-851.

a) *Délégation de pouvoirs.*

**Décret n° 71-1 du 4 janvier 1971, portant délégation des attributions du Président de la République au Premier Ministre. J.O.R.T. (1), 5/1/71 : 1.**

Nous, Habib BOURGUIBA, Président de la République Tunisienne;

Vu l'alinéa premier de l'article 51 de la Constitution,

Considérant qu'il Nous est nécessaire de quitter le territoire de la République pour poursuivre Notre traitement et que, de ce fait, Nous sommes empêchés provisoirement de remplir Nos fonctions,

Avons pris le décret dont la teneur suit :

**ARTICLE PREMIER.** — Délégation de toutes les attributions est donnée à Monsieur Hédi NOUIRA, Premier Ministre, pendant mon absence du territoire de la République.

**ART. 2.** — Le Président de l'Assemblée Nationale sera informé des dispositions du présent décret.

**ART. 3.** — Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République Tunisienne.

Fait au Palais de Carthage, le 4 janvier 1971

Le Président de la République Tunisienne :  
Habib BOURGUIBA

b) *Nomination du Premier Ministre.*

**Décret n° 71-383 du 27 octobre 1971, portant nomination du Premier Ministre. J.O.R.T. (46), 27/10/71 : 1402.**

Nous, Habib BOURGUIBA, Président de la République Tunisienne;

Vu l'article 43 de la Constitution,

Vu le décret n° 71-133 du 10 avril 1971 portant réorganisation des services du Premier Ministère.

**ARTICLE PREMIER.** — Monsieur Hédi NOUIRA est nommé Premier Ministre.

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République Tunisienne.

Fait au Palais de Carthage, le 27 octobre 1971

Le Président de la République Tunisienne :

Habib BOURGUIBA

**Décret n° 71-384 du 29 octobre 1971, portant nomination des Membres du Gouvernement J.O.R.T. (47), 29/10/71 : 1420 .**

Nous, Habib BOURGUIBA, Président de la République Tunisienne;

Vu l'article 43 de la Constitution,

Vu le décret n° 71-133 du 10 avril 1971, portant réorganisation du Premier Ministère,

Vu le décret n° 71-383 du 27 octobre 1971, portant nomination du Premier Ministre,  
DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés :

Ministre d'Etat .....	Taieb SLIM*
Ministre de la Justice .....	Mohamed BELLALOUNA (1)
Ministre des Affaires Etrangères .....	Mohamed MASMOUDI*
Ministre de l'Intérieur .....	Mohamed HÉDI KHEFACHA*
Ministre de la Défense Nationale .....	Bechir MHEDHEBI*
Ministre du Plan .....	Mansour MOALLA*
Ministre des Finances .....	Mohamed FITOURI**
Ministre de l'Economie Nationale .....	Tijani CHELLI (1)
Ministre de l'Agriculture .....	Dhaoui HANNABLIA*
Ministre de l'Education Nationale .....	Mohamed MZALI**
Ministre des Affaires Culturelles et de l'Information ..	Chédli KLIBI**
Ministre de la Santé Publique .....	Driss GUIGA**
Ministre des Travaux Publics et de l'Habitat .....	Mohamed SAYAH**
Ministre des Affaires Sociales .....	Farhat DACHRAOUI
Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones .....	Habib BEN CHEIKH**
Ministre de la Jeunesse et des Sports .....	Ahmed CHTOUROU**

ART. 2. — Sont nommés :

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Plan .....	Mustapha ZANOUNI***
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie Nationale .....	Mekki ZIDI (1)
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale chargé de l'Enseignement Technique et Professionnel .....	Fredj JABES**
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale .....	Hamed ZGHAL***
Secrétaires d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture .....	Mohamed GHEDIRA***
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Travaux Publics et de l'Habitat .....	Abderrahman B. MESSAOUD***
	Abdelhamid SASSI (1)

ART. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République Tunisienne.

Fait au Palais de Carthage, le 29 octobre 1971

Le Président de la République Tunisienne :

Habib BOURGUIBA

(1) Non candidats au CC.

\* Membre du Bureau politique.

\*\* Elu au Comité central.

\*\*\* Non élu au CC.

## 2. — Structure du gouvernement

a) *Organisation des services du Premier ministre.*

**Décret n° 71-133 du 10 avril 1971, portant réorganisation des services du Premier Ministre.** J.O.R.T. (17), 9/4/71 : 419.

Nous, Habib BOURGUIBA, Président de la République Tunisienne;

Vu le décret n° 69 400 du 7 novembre 1969, portant création d'un Premier Ministère et fixant les attributions du Premier Ministre;

Vu le décret n° 69-427 du 28 novembre 1969, portant création d'une Direction du Cabinet du Premier Ministre et fixant les attributions du Directeur du Cabinet;

Vu le décret n° 70-22 du 19 janvier 1970, fixant les attributions du Secrétaire d'Etat au Plan;

Vu le décret n° 70-118 du 11 avril 1970, portant organisation des services du Premier Ministère;

Vu le décret n° 70-560 du 6 novembre 1970, portant nomination des membres du Gouvernement;

Sur la proposition du Premier Ministre;

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les services du Premier Ministère comprennent :

- 1) Les services rattachés au Secrétaire Général du Gouvernement;
- 2) Les services placés sous l'autorité du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan;
- 3) Les services rattachés au Directeur du Cabinet.

### CHAPITRE I

#### LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

ART. 2. — Le Secrétariat Général du Gouvernement est placé sous l'autorité d'un Secrétaire Général du Gouvernement nommé par décret.

ART. 3. — Le Secrétaire Général du Gouvernement est chargé :

1) de l'organisation administrative du travail gouvernemental. A ce titre, il prépare l'ordre du jour du Conseil des Ministres et des Conseils Interministériels, tient procès-verbal de leurs travaux et en suit l'exécution.

2) des relations du Gouvernement avec l'Assemblée Nationale et le Conseil Economique et Social.

3) de l'étude, la mise en forme et la publication des textes législatifs et réglementaires au *Journal officiel* de la République Tunisienne.

4) du contrôle administratif et financier de l'Administration ainsi que de l'étude des moyens de nature à améliorer le fonctionnement des services publics.

5) de l'étude et du contrôle des affaires relatives au personnel de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics.

ART. 4. — Sont rattachés au Secrétaire Général du Gouvernement :

- 1) la Direction Juridique et de Législation,
- 2) la Direction des Affaires Economiques, Financières et Sociales,
- 3) la Direction de la Fonction Publique,
- 4) l'Inspection Générale des Services Administratifs,
- 5) la Sous-Direction des Archives Générales.

## CHAPITRE II

LES SERVICES PLACÉS SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE DÉLÉGUÉ  
AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU PLAN

ART. 5. — Les services placés sous l'autorité du Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé du Plan et constituant le Ministère du Plan, exercent les attributions fixées par le décret susvisé n° 70-22 du 19 janvier 1970.

## CHAPITRE III

## LA DIRECTION DU CABINET

ART. 6. — La Direction du Cabinet du Premier Ministre est placée sous l'autorité d'un Directeur de Cabinet nommé par décret.

ART. 7. — Le Directeur de Cabinet exerce les attributions suivantes :

- 1) Il suit l'ensemble des affaires soumises aux Services du Premier Ministère,
- 2) Il soumet tous dossiers ou actes à la signature ou au visa du Premier Ministre,
- 3) Il coordonne l'activité des services suivants :
  - la direction des Affaires Politiques,
  - la Direction du Culte,
  - la Sous-Direction administrative et financière.

ART. 8. — Le Directeur de Cabinet peut recevoir délégation à l'effet de signer tous actes intéressant les Services du Premier Ministère à l'exception des actes à caractère réglementaire.

## CHAPITRE IV

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ART. 9. — Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ART. 10. — Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République Tunisienne.

Fait à Tunis, le 10 avril 1971  
Pour le Président de la République Tunisienne  
et par délégation,  
Le Premier Ministre  
Hédi NOUIRA

b) *Nomination du Secrétaire général du gouvernement.*

**Décret n° 71-386 du 29 octobre 1971. J.O.R.T. (47), 29/10/71 : 1421.**

Monsieur Baccar TOUZANI est chargé des fonctions de Secrétaire général du Gouvernement.

---

### 3. — Le huitième Congrès du P.S.D. à Monastir, du 11 au 15 octobre 1971

a) Discours du Président Bourguiba, prononcé à l'ouverture du 8<sup>e</sup> Congrès du P.S.D., le 11 octobre 1971. in *La Presse de Tunisie*, 11-12/10/71.

J'ai tenu à assister à ce huitième Congrès de notre Parti : le Parti Socialiste Destourien.

Et, parce que je tenais particulièrement à être présent en personne à ce Congrès, j'ai demandé à la Direction du Parti d'en différer les assises jusqu'au moment où, ma santé enfin rétablie il me serait possible d'assister au moins à ses principales séances.

C'est que ce Congrès n'est pas seulement d'un grand intérêt, comme tous les Congrès du Parti, mais revêt une importance capitale, car, de la ligne générale qu'il aura arrêtée, dépendra la solution de nombreux problèmes fondamentaux relatifs au présent et à l'avenir de la nation.

Le pays vient en effet de traverser une crise aiguë qui a failli désorganiser ses structures économiques, compromettre la marche de l'Etat et jeter le pays dans l'anarchie.

La Providence lui a épargné de telles épreuves en lui permettant de se ressaisir à temps.

Tout au long de cette douloureuse période, j'étais aux prises avec la maladie, astreint d'abord à garder le lit, puis trop affaibli par le mal pour pouvoir intervenir directement.

Et voici que la même Providence me fait triompher de la maladie et me donne la force de conjurer le péril.

L'épreuve a été terrible. Personne n'aurait pu la prévoir ni même l'imaginer. Nos traditions nationales et la règle d'action de notre Parti avaient toujours été aux antipodes de la précipitation et de la contrainte qui ont failli compromettre nos acquis en exposant le peuple à la misère et à la famine. Ce pays, toujours considéré comme modèle d'équilibre et de pondération, avait pu, jusque là, réussir une véritable révolution des mentalités et des structures, sans ostentation et sans tapage.

Par miracle, l'homme qui vous parle a pu vaincre la maladie et, fort de la confiance et de l'affection que lui porte le peuple, s'est attaqué au fléau. Sans ce capital moral qui est le sien et dont peu de chefs de nations disposent, aucun homme du parti ou du gouvernement n'aurait pu arrêter le courant irrésistible qui nous emportait, ni redresser la situation sans pourtant retomber dans des excès contraires, sans surtout renier ces valeurs exaltantes auxquelles nous avons volontairement adhéré de toute notre foi.

Si l'action de l'Etat a été marquée par une déviation, l'histoire retiendra que celle-ci n'a été que de courte durée et que l'intervention rapide du Chef de l'Etat a tout fait rentrer dans l'ordre.

L'œuvre que nous avons, depuis l'indépendance, édifiée dans les domaines politique, social, économique et culturel doit demeurer pour nous un objet de fierté, quoique nous soyons convaincus que toute œuvre humaine est perfectible et doit nécessairement évoluer.

Les résolutions du Congrès de Bizerte avaient été prise à la majorité écrasante des congressistes, sans qu'aucune pression d'aucune sorte n'ait été exercée. Une application stricte et loyale de ces résolutions nous eût épargné la crise de 1969.

Cependant cette crise m'a ouvert les yeux sur certaines vérités. En fait, je ne les avais jamais perdues de vue, mais elles se sont alors imposées à mon esprit avec une force particulière. Parmi ces vérités amères, force m'est de reconnaître que notre action est encore fragile et vulnérable, insuffisamment à l'abri des coups du sort et des entreprises séditeuses; que notre Parti, en dépit de la vigueur qu'il a acquise, ne saurait encore garantir à ses organes une entière immunité contre certains dangers ou



socialisme qui a depuis déferlé sur le tiers-monde, avec ses tendances innombrables et ses prétentions scientistes que la raison rejette.

Ce n'est pas pour sacrifier à des slogans à la mode ou à des exigences conjoncturelles que nous avons adopté le socialisme. Notre choix a été le fruit d'une mûre réflexion, le socialisme, à nos yeux, n'est ni une croyance philosophique ni une doctrine sociale sclérosée. Il n'est pas une fin en soi. C'est un moyen pour atteindre un but précis, le développement, dans la mesure où le socialisme peut être considéré comme un raccourci vers celui-ci.

Par définition, notre socialisme se distingue des autres socialismes par trois aspects fondamentaux : il rejette la lutte des classes; il ne s'attache pas au régime de la propriété privée ou collective, mais à la manière de la gérer; enfin, il ne croit pas à la nécessité de sacrifier les générations présentes pour faire le bonheur des générations futures.

C'est pour avoir négligé le deuxième et le troisième de ces principes que nous avons failli tomber dans l'anarchie et précipiter le pays dans la discorde, lorsqu'on a voulu, par la contrainte, généraliser le système coopératif.

Nous demeurons fermement convaincus de la nécessité de poursuivre inlassablement notre lutte contre le sous-développement. Cependant, l'expérience nous a appris à mieux concevoir la stratégie de cette lutte. Elle nous a enseigné l'importance du climat politique et social dans lequel doivent se développer nos efforts partout dans le pays, que ce soit au moyen de l'administration ou du Parti. Je n'ai cessé de le répéter, depuis plusieurs années : Ce n'est pas par la contrainte qu'on fait le bonheur des hommes, sous peine de compromettre l'unité de la nation.

J'ai évoqué, il y a quelques instants, les épreuves que le pays a connues, au cours de sa longue histoire, et les convulsions et séditions qui l'ont déchiré par la faute de ceux qui se disputaient le pouvoir.

À notre époque, il nous faut prendre garde à un danger de nature différente qui risque de mettre en péril la cohésion nationale. Il s'agit de la précipitation que mettent certaines personnes ou certains groupes à vouloir introduire dans la société des transformations radicales sans tenir compte de la nécessité de ménager les étapes, qu'exige la nature même de ces transformations.

La volonté d'améliorer ce qui existe peut, lorsqu'elle s'accompagne de précipitation, provoquer l'effritement de la nation.

La dernière crise qui a éprouvé le pays est dûe à la précipitation, à la volonté de brûler les étapes. On a, de ce fait, perdu de vue les exigences de l'efficacité, négligé des traditions séculaires profondément enracinées dans le peuple; bref mal évalué le degré de maturité de la nation et sa capacité de saisir l'intérêt des plans de développement.

Dans le même ordre d'idées, si nous devons hâter l'évolution de nos structures politiques au-delà de ce que peut tolérer la mentalité du peuple, au stade actuel de son développement, nous exposerions le pays aux dangers bien connus de la démocratie telle qu'elle est pratiquée dans les pays occidentaux, laquelle est, de plus, incompatible avec nos structures et avec le degré d'évolution de nos masses populaires.

La démocratie est une voie difficile, semée d'embûches dans laquelle on ne peut avancer qu'en mesurant ses pas, même si d'aucuns doivent prendre notre prudence pour de la lenteur. Le gouvernement des peuples exige beaucoup de pondération et toute erreur d'appréciation peut avoir des conséquences désastreuses, à brève ou à longue échéance.

La démocratie politique intimement liée à la démocratie économique dont elle dépend dans une large mesure. En dernière analyse, elles constituent, l'une et l'autre deux aspects solidaires d'une même réalité sociale, à savoir le degré de maturité et d'évolution de la nation. C'est là une réalité en perpétuel devenir, sous l'action conjuguée de facteurs économiques et politiques, comportant eux-mêmes des forces s'exerçant dans des sens contraires : les unes pour freiner l'évolution, les autres au contraire, pour la précipiter.

S'il est vrai, qu'il est du devoir de l'État de lutter contre les forces rétrogrades qui entravent le progrès social et économique, et de tout mettre en œuvre pour promouvoir le développement et la prospérité au profit du plus grand nombre, il est non moins évident que l'une des missions du Parti est de servir de ferment à la maturation des esprits et d'accélérer le cours de l'histoire. De cette tâche, il ne saurait s'acquitter qu'en

entretenant un dialogue permanent entre toutes les catégories sociales. C'est par ce dialogue organisé et constamment renouvelé que s'affirmera la vitalité du Parti dans cette phase de la vie et de la nation. Ainsi il sera en mesure de rapprocher les esprits, de concilier les tendances divergentes et de préserver ce bien précieux qu'est l'unité nationale.

Voilà pourquoi le Parti occupe une place privilégiée dans le pays, collant constamment à la nation, exprimant ses aspirations, orientant ses efforts.

Nous devons le maintenir, comme un des acquis les plus importants de la nation. Nous devons aussi maintenir son originalité qui est d'être un parti de rassemblement, de combat et de rénovation tout à la fois.

Notre Parti n'est pas celui d'une oligarchie ou celui d'une classe. Toutes les catégories sociales trouvent en son sein leur nourriture spirituelle et l'écho de leurs aspirations.

Pour être un rassemblement, il n'en est pas moins un Parti de lutte et l'esprit militant ne lui a jamais fait défaut, même après la prise du pouvoir et l'accession de beaucoup de militants à des postes de responsabilités dans le gouvernement ou l'administration. Le feu sacré les habite toujours qui, au moment des grands dangers, les pousse à faire don de leur vie pour soutenir le Parti et défendre les valeurs qu'il incarne.

Mais, précisément, si notre Parti a pu garder sa vitalité, et ses adhérents à la foi qui les anime, ils le doivent à cette faculté de rénovation et de rajeunissement dont le Néo-Destour a toujours fait preuve dans la conception de sa mission et de ses moyens d'action, à chaque phase de la vie de la nation. Il a lutté pour libérer la patrie. Il a ensuite appuyé l'action du gouvernement en vue de concrétiser l'indépendance. Puis il a mené le combat contre le sous-développement, de concert avec l'Etat. Il est prêt encore une fois à rénover sa mission, en se consacrant à la bataille pour le relèvement social et politique des citoyens, en orientant son énergie vers l'éducation du peuple, la formation d'une opinion publique vigilante et lucide, apte à soutenir l'Etat dans ses grandes entreprises et à l'avertir, le cas échéant, des dangers qui le guettent.

Tel est notre Parti et telles sont ses vertus. Il est pour nous un devoir impérieux d'en préserver l'existence et d'en consolider les qualités essentielles de dynamisme et de lucidité.

Grâce à l'accord harmonieux que nous avons su établir entre l'ardeur de l'esprit militant et les exigences d'une action réfléchie, nous avons conçu une méthode d'action originale, désormais connue dans le monde pour son efficacité dans la conduite de la lutte, le gouvernement des hommes et la solution des problèmes. Cette méthode se fonde sur des principes simples mais difficiles à observer : primauté de l'éthique sur les intérêts et primauté de la raison sur les passions.

Dans le présent, comme à l'avenir, la nation gagnera toujours aux morales et à soumettre sa conduite à l'empire de la raison. A ce prix, elle sauvegardera ses vertus spécifiques et continuera à être maîtresse de cette éthique que la Tunisie pourra promouvoir son développement et conduira avec succès ses relations extérieures.

Je demeure convaincu que le respect de la loi morale est le garant du succès de l'Etat, tant dans sa politique intérieure que dans ses rapports avec les pays étrangers.

Je me suis toujours attaché, quant à moi, à faire entendre la voix de la Tunisie en toute franchise et en toute sincérité, quoi qu'il nous en coûtât. Cette attitude du reste n'a pas manqué de nous susciter parfois des difficultés avec des pays frères ou amis. Mais notre fidélité à notre devise de sincérité et de probité nous a toujours valu l'estime dans le concert des nations. Cette devise devra nous inspirer, chaque fois que la nation éprouvera des difficultés à discerner sa route ou que ses dirigeants hésiteront devant certaines options d'ordre intérieur ou extérieur.

Je me suis toujours efforcé, tout au long de ma carrière politique, d'incarner la voix de la Tunisie, une voix de raison et de loyauté, où le sentiment de l'Histoire et l'intuition de l'avenir ne font qu'un.

Depuis ma prime jeunesse, j'ai toujours été enclin à méditer les enseignements de l'histoire, pour comprendre les chemins de la grandeur et de la décadence des peuples.

Que de tentatives infructueuses ce pays a faites pour défendre son droit à la vie et à la dignité ! Elles ont toutes échoué car dans le cœur des hommes, la haine et les convoitises ont fini par l'emporter sur les appels de la conscience et de la raison.

Du coup, la puissance se mue en faiblesse et l'ennemi, aux aguets, en profite pour asservir le pays et exploiter ses richesses.

Tel fut le destin malheureux de la Tunisie, de génération en génération, pendant des siècles.

Pour la première fois de son histoire, elle accède à l'indépendance grâce aux efforts de ses propres fils qui réussissent à édifier un Etat solide et propre, qui n'est inféodé ni à l'Orient ni à l'Occident, authentiquement tunisien, profondément enraciné dans cette terre et voué au service du peuple.

Vous militants de notre Parti, vous avez à défendre ce dépôt précieux qui vous est confié. Vous devez le protéger contre les entreprises séditionnelles. Vos seules armes seront l'effort persévérant, une pensée toujours vigilante et l'amour du Bien. Ce sont là les trois mamelles des nations, les trois piliers des Etats.

Dans la vie des peuples, aucune œuvre n'est durable si elle n'est inspirée par le Bien, guidée par la raison et fondée sur l'effort.

Tels sont les fondements de toute société humaine car ce sont aussi les conditions de sa prospérité et de son invulnérabilité.

Que la jeunesse médite ces vérités essentielles, elle qui souvent confond l'accessoire avec l'essentiel et n'accorde pas toujours la place qu'elles méritent aux valeurs que représentent à nos yeux la Nation et l'Etat. Si elle n'y prend garde, ceux-ci seront vite emportés par les forces de sape qui, à maintes reprises, se sont profilées à l'horizon. Ces forces n'ont aucun souci de l'intérêt véritable de notre peuple. Sous le couvert de la justice sociale et de la défense de la démocratie, elles masquent des convoitises et des volontés de domination.

Que les jeunes soient toujours le flambeau de notre Parti et, par leur élan créateur, les artisans de son perpétuel renouveau. Qu'ils militent toujours dans ses rangs, pour apprendre la sagesse de l'ardeur et de l'enthousiasme.

Qu'ils gardent toujours vivant le souvenir de cet homme qui, dès l'aube de sa jeunesse, s'est voué entièrement au service de la nation, à une époque où rares étaient ceux qui avaient foi dans son destin. Jamais, dans l'adversité, il ne s'est laissé gagner par le désespoir ni n'a failli, ni n'a rompu le pacte qui le lie à la nation.

Si le trouble vient à gagner vos esprits, interrogez l'Histoire et tâchez d'y puiser les règles de votre conduite. Soyez capables de surmonter les difficultés et de forger le destin de votre peuple avec vigueur et détermination.

Militants, mes compagnons et mes fils !

Telles sont les paroles que je voulais vous adresser au moment où vous vous apprêtez à entamer les travaux de votre Congrès. Vous êtes appelés à vous prononcer sur des questions qui concernent la vie du Parti et sur des problèmes relatifs aux institutions de l'Etat. Bien que j'aie mes idées à ce sujet, je ne veux pas vous en faire part, afin de respecter votre liberté de choix et parce que je considère aussi que les hommes importent plus que les textes.

Lors des précédents Congrès je m'étais attaché à participer aux travaux de toutes les commissions. Mais cette fois, j'ai décidé de n'assister qu'à quelques séances. Je tiens en effet à prendre du champ afin de voir comment les militants et les cadres du Parti se comportent en mon absence. Ce sera en quelque sorte un test, car je voudrais tant être rassuré sur le destin du pays une fois que je ne serais plus de ce monde et savoir à quoi m'en tenir sur la maturité de la nation et la capacité des cadres supérieurs de gérer les affaires publiques, sans être guidés par moi.

Je considérerais en effet ma mission comme inachevée, s'il n'y avait personne pour me remplacer et poursuivre la lutte dans la voie que j'ai tracée.

J'ai toujours été préoccupé par ce problème au point d'en perdre parfois le sommeil. Ce que je crains par dessus tout, c'est la désunion du peuple et l'aveuglement des dirigeants.

Je voudrais terminer en adressant mes remerciements et mes souhaits de bienvenue à tous nos hôtes qui nous font l'amitié d'assister aux travaux de ce Congrès, au nom de leurs partis ou organisations, lesquels entretiennent avec notre Parti des relations confiantes et amicales.

**b) Extraits du rapport général de la Commission Supérieure du Parti, présenté par Monsieur Hédi Nouira, le 11/10/1971, à l'ouverture du 8<sup>e</sup> congrès du P.S.D. à Monastir. *L'Action*, du 26/10/1971.**

Lorsque le Président a annoncé dans son discours du 8 juin 1970 la nécessité d'apporter des réformes au texte de notre Constitution, les militants se sont certainement rappelés les termes d'un autre discours qu'il avait prononcé onze ans auparavant. Le 1<sup>er</sup> juin 1959, à l'occasion de la promulgation de la première constitution, il annonçait, avec une admirable lucidité, qu'un jour viendra où cette constitution devra être amendée. « Cette constitution, disait-il, est après tout œuvre humaine et à ce titre elle est nécessairement tributaire d'un certain contexte, d'un certain climat. Elle porte la marque d'une époque, d'une tendance de l'esprit. Quoi que nous ayons fait pour lui assurer le plus de chance de durée, elle ne saurait être valable éternellement. Il viendra certainement un moment où des lacunes apparaîtront, où il faudra modifier et reprendre. Nous n'avons jamais prétendu arrêter le progrès de la raison humaine (...) ».

Et c'est bien pour poursuivre le combat que ces pouvoirs étendus ont été confiés à cet homme (...).

Le bilan, au terme de quelques années, était éminemment positif. L'on peut, à titre d'exemples, rappeler les succès enregistrés dans la tunisification de l'administration, la consolidation de l'indépendance nationale, la réalisation de l'évacuation et la conquête de tous les attributs de souveraineté (...).

S'ajoutant à la mise en place des structures administratives, économiques et financières, ces réformes plaçaient le pays dans les conditions les plus propices pour affronter la grande épreuve du développement.

Car une fois la décolonisation parachevée, les rouages de l'Etat mis en place, tous les attributs de la souveraineté conquis, la lutte devait se poursuivre, consacrée essentiellement au développement.

Pour cela une doctrine et une stratégie étaient indispensables qui devaient tenir compte des possibilités du pays du génie du peuple et des idéaux du mouvement national. C'est le Congrès de Bizerte qui a eu pour tâche d'élaborer la doctrine et d'esquisser les grandes lignes de la stratégie (...).

La Tunisie, on le sait, n'est pas le pays des grands écarts sociaux, il n'y existe pas une classe féodale, et à quelques exceptions près le niveau des gens de condition modeste est identique. Elle est marquée par la prédominance d'une large classe moyenne issue et solidaire du peuple, celle-là même qui a mené la lutte nationale. Considérée à juste titre comme la charpente de la société tunisienne, elle se distingue par son ouverture au progrès, son extraordinaire aptitude à l'évolution, et une profonde aspiration à travailler dans la paix et la stabilité. La doctrine du Congrès de Bizerte s'adaptait de façon adéquate à cette réalité.

Ce n'est ni par hasard, ni par un artifice quelconque que le pays s'est trouvé en crise dès que l'on a tenté de s'écarter de cette doctrine. La déviation a consisté à vouloir imposer par la force la collectivisation de tous les moyens de production. Elle fut combattue, non pas par une féodalité qui n'existe pas, ni par ceux qui avaient les moyens de se reconverter, mais par cette classe moyenne dont le rôle a été toujours prépondérant en Tunisie.

C'est dans son existence même que cette couche de la population s'est sentie menacée. La plus concernée était la population rurale qui constitue la majorité. La collectivisation de l'agriculture la réduisait à la condition d'une masse de salariés sous-employés, sous payée et par dessus tout, soumise à la férule d'une bureaucratie étouffante. Les dégâts causés ne sont pas seulement d'ordre économique, mais également social et politique. Si le redressement ne s'était pas effectué à temps, les prétendues réformes des structures auraient abouti à la « massification » du peuple et à la destruction de la société. Le pays aurait perdu à l'occasion de cette mutation, les valeurs qui font la force de la classe moyenne et qui ne pouvaient être compensées par les vertus d'une classe de substitution (...).

Il y a lieu de souligner, pour l'histoire, que cet appui réitéré à la politique du Parti devait être saisi pour franchir une nouvelle étape dans la marche vers la démocratie, la consolidation de l'Etat et le raffermissement du régime républicain.

C'est le Président Bourguiba qui devait inaugurer cette nouvelle étape par le discours du 8 juin 1970. Tirant les enseignements de la crise, il a souligné avec un courage et une lucidité exemplaires les lacunes qui sont apparues dans la Constitution de 1959.

Celle-ci devait être amendée de façon à l'adapter aux nouvelles conditions du pays, au degré d'évolution du peuple et à son niveau intellectuel et moral.

Les amendements retenus, après mûre réflexion et un large débat au sein des instances du Parti et au sein d'une Commission spéciale à l'Assemblée nationale, vient à satisfaire les deux aspirations profondes du pays : la stabilité et le dialogue.

La stabilité est assurée par la confirmation du régime présidentiel dont les deux piliers essentiels sont le Chef de l'Etat et l'Assemblée nationale. Les rapports entre l'un et l'autre seront définis de façon à assurer leur permanence en même temps qu'une étroite coopération entre l'Exécutif et le Législatif (...).

Le Parti a pour mission essentielle d'élaborer une politique qui jouit de l'adhésion du peuple et vise à son mieux-être et à sa dignité. Le gouvernement, pour sa part, doit concevoir des programmes en conformité avec la politique du Parti et veiller à en assurer le succès, en faisant appel aux compétences.

Gouverner avec son Parti et administrer avec des compétences, c'est la conception, moderne valable et efficace de la démocratie.

Ici, une précision s'impose : le Parti doit continuer à apporter son appui au gouvernement qui en est issu et veiller à la mise en œuvre de sa politique.

Seulement, ses rouages ne sont pas appelés à jouer le rôle d'un instrument d'exécution. Cette tâche est du ressort de l'administration qui agit dans le respect des lois, sous l'impulsion du gouvernement. Le Parti doit s'atteler à une autre action, sa mission essentielle, celle qui tend constamment à développer ses attaches avec le peuple à exprimer ses aspirations profondes et à s'assurer de son adhésion aux objectifs de sa politique. Aussi ses rouages doivent-ils se consacrer à l'organisation des masses, à leur éducation et à l'élévation de leur niveau moral et intellectuel, à la formation des jeunes pour les préparer à la relève, c'est-à-dire aux responsabilités. C'est une œuvre exaltante et de longue haleine. Elle ne peut être réalisée qu'au moyen du dialogue et de la persuasion (...).

Mais il nous est indispensable de définir nos options dans le domaine économique pour être en mesure d'orienter résolument et à bon escient les forces productives et de promouvoir une prospérité qui ne soit pas subordonnée aux phénomènes conjoncturels.

C'est au Parti de se prononcer, et vous êtes appelés à déterminer l'orientation générale de la politique de l'Etat en matière économique.

Or, on ne saurait définir une saine politique économique qu'en prenant du recul et en se livrant à une prospective d'une évolution sociale inéluctable.

Il est évident que la liberté absolue est aujourd'hui impraticable, et qu'elle n'est nulle part en vigueur (...).

Dans les pays sous-développés, il est de plus en plus clair que la libre entreprise ne résoudrait pas les problèmes économiques auxquels sont confrontés ces pays.

Faibles et manquant d'infrastructure, les économies sous-développées ne sauraient compter sur les efforts privés pour combler leur retard (...).

Parallèlement à ces difficultés internes, l'économie des pays sous-développés est liée, dans une large mesure, à celle des pays occidentaux, et particulièrement à celle des anciennes puissances dont ils dépendaient. Il en est résulté dans les deux sens, des courants traditionnels d'échanges commerciaux qui ne sont pas sans incidence sur l'économie des pays sous-développés. En fait que les pays industrialisés ont intérêt à exporter leurs produits manufacturés et importer des matières premières, les pays sous-développés se trouvent condamnés à exporter indéfiniment leurs richesses à vil prix et à importer des produits finis ou semi-finis au prix fort. Une telle situation exige que, dans les pays sous-développés, l'Etat intervienne pour y mettre bon ordre, exploiter plus rationnellement les richesses naturelles, offrir plus d'emplois à la main-d'œuvre, et reculer autant que possible la misère et l'ignorance.

Voilà pourquoi nous pensons que dans un pays tel que la Tunisie, nous ne saurions adopter une orientation purement libérale et capitaliste de l'économie.

Voilà aussi pourquoi le pays a choisi la voie socialiste du développement.

Le tout est de définir le contenu de ce socialisme (...).

— D'abord le socialisme destourien, cela doit être clair, ne saurait se définir comme étant l'appropriation collective de tous les moyens de production sans exception (...).

— En second lieu, notre socialisme ne peut pas être celui de la contrainte ou du totalitarisme (...).

Le pouvoir que l'Etat détient de la Constitution est celui de l'arbitrage et de la sauvegarde des intérêts supérieurs. L'Etat gardien des intérêts supérieurs de la Nation, exercera toutes les fois qu'il sera nécessaire, son pouvoir d'arbitrage. C'est cela notre socialisme : une conciliation entre l'efficacité économique et la liberté humaine.

A ce problème, il nous faut trouver une solution spécifiquement tunisienne, s'adaptant à nos structures économiques et à nos traditions sociales.

Comment concilier les impératifs d'un développement rapide et efficace et les aspirations de la Nation à la liberté et à la démocratie ?

— Par un dosage équilibré de la répartition des modes d'appropriation des moyens de production;

— Par une redistribution adéquate des revenus de la production entre toutes les parties prenantes, entre tous les facteurs de la production (...).

Nous croyons qu'il est possible dans notre recherche d'une voie tunisienne, de trouver un compromis entre l'intervention systématique de l'Etat dans tous les secteurs et l'excès dans le maintien de tous les secteurs entre les mains du secteur privé (...).

Nous affirmons une fois de plus que la fonction essentielle de l'Etat est d'orienter, conseiller, encourager. Le moyen le plus approprié est la planification qui doit être clairement conçue, orientée vers l'harmonisation des efforts de la nation dans tous les secteurs, fondée sur la conviction des intéressés, leur libre participation et leur adhésion enthousiaste à ses objectifs (...).

Déjà, la redistribution des revenus est relativement accentuée en Tunisie. En témoignent tant les réalisations sociales dans les domaines de la santé, de la sécurité sociale et de l'éducation qui drainent une part importante du budget que le niveau élevé de la fiscalité — les charges les plus lourdes frappant les gros revenus. De la sorte l'Etat est en mesure de faire face aux dépenses sociales en accroissement constant.

Tels sont les deux fondements essentiels du socialisme destourien. Le premier c'est la garantie d'une atmosphère de liberté et d'enthousiasme à tous les niveaux sociaux en Tunisie, par le respect de la propriété privée et l'impulsion donnée aux énergies individuelles et collectives, en vue de faire œuvre d'imagination créatrice, dans le cadre du Plan national.

Le second, c'est, d'une part, le respect de la loi, l'Etat s'interdisant de transgresser les textes législatifs et réglementaires, dans ses interventions en matière économique et, d'autre part, la justice sociale dans la redistribution des revenus, redistribution orientée vers le relèvement du niveau des catégories sociales les plus déshéritées, de manière à donner confiance aux masses populaires et à leur inspirer un sentiment de sécurité pour l'avenir.

Le socialisme n'est en définitive, qu'une organisation des affaires de la société, de telle façon qu'elle élimine les rancœurs de faibles et leur donne confiance dans l'avenir, « Le socialisme, a-t-on écrit, c'est le sentiment fondé d'être assuré de l'avenir et non pas la propriété publique des moyens de production » (...).

Dans le cadre de cette doctrine économique générale, nous pouvons examiner les perspectives de notre développement dans la décennie à venir, et qui s'étalera jusqu'ici 1980 (...).

Si la décennie 60-70 a été celle de notre apprentissage en matière de développement, celle de 70-80 nous permettra, en utilisant les enseignements du passé, de perfectionner notre capacité de promouvoir un développement plus satisfaisant de l'économie du pays (...).

Les investissements réalisés pendant toute la décennie 50-59 n'ont été que d'environ 350 MD et n'ont représenté en moyenne que 14,7 pour cent du P.I.B.

Ceux réalisés pendant la décennie 1960-1969 ont atteint le triple, soit 1 057 DM ce qui représente 23,4 pour cent du P.I.B.

Plus particulièrement pendant la décennie planifiée 1962-71, la Tunisie a investi un total de 1 243 MD, ce qui représente 2,7 pour cent du P.I.B.

L'effort entrepris a été donc considérable. Il est d'autant plus remarquable et l'on mesure par ailleurs les sacrifices consentis par la nation pour sa réalisation.

Le financement de ces investissements pendant la décennie 62-71, a en effet été effectué à concurrence de 55,5 pour cent par l'Épargne Nationale: celle-ci a progressé de 1962 à 1971, passant de 11,9 pour cent du P.I.B. à 16,2 pour cent.

Le financement des 44,5 pour cent restants des investissements a été réalisé par les apports extérieurs de capitaux: la Tunisie a donc été la même d'inspirer suffisamment confiance pour pouvoir mobiliser un volume important de capitaux extérieurs (plus de 1/2 milliards de dinars) (...).

L'économie tunisienne a connu également une vaste mutation consistant notamment dans une plus grande diversification: des secteurs nouveaux, notamment industriels, énergétiques et touristiques, parfois inexistantes au début de la décennie, sont devenus des secteurs importants de notre économie.

Si en effet, la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans l'ensemble du P.I.B. a regressé tout au long de la période 1962-71, passant de 25 pour cent en 1961 à des moyennes de 23,6 pour cent pendant le 1<sup>er</sup> Plan, de 18,1 pour cent pendant le 2<sup>e</sup> plan et de 16,2 pour cent pendant les trois premières années du 3<sup>e</sup> Plan, ce qui s'explique à la fois par la régression propre de la production agricole et par la croissance des autres secteurs, la part, en revanche, de la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur industriel dans le total du P.I.B., qui était de 26,7 pour cent en 1961 a atteint des moyennes de 26,9 pour cent pendant le 1<sup>er</sup> Plan et 36,2 pour cent pendant les trois premières années du 3<sup>e</sup> Plan (...).

Il est certain que la grande déviation qui pervertit le socialisme destourien tel qu'il a été défini par le Congrès de Bizerte et qui l'a, petit à petit, fait glisser vers un système général de direction contraignante et bureaucratique de l'économie, a contribué, sans nul doute, à la faiblesse des progrès accomplis par notre économie pendant la période des trois premiers Plans.

Les traumatismes successifs enregistrés depuis 1962 dans les différents domaines de l'activité agricole n'ont certainement pas contribué à créer l'atmosphère de sérénité et de sécurité en dehors desquels aucune croissance économique satisfaisante ne peut être obtenue.

Depuis septembre 1969, les redressements et les corrections nécessaires ont été opérés (...).

En ce qui concerne les finances de l'Etat, nous pouvons vous dire que le redressement opéré est déjà amplement satisfaisant: les débats budgétaires de l'année 70 l'ont montré et la préparation du Budget de 1972, faite à temps et de longue main, sans précipitation, permettra de confirmer ce redressement et de l'amplifier (...).

L'assainissement financier était l'aspect urgent du problème mais il ne peut être durable que si le nécessaire est fait pour un redémarrage de la production (...).

L'agriculture, jusqu'ici stagnante, se reprend, favorisée par des conditions climatiques meilleures et des mesures administratives adéquates. Dans ce domaine, la croissance, en 1971 sera, nous l'espérons, de l'ordre de vingt-cinq à vingt-sept, pour cent.

D'autres secteurs connaîtront également une expansion remarquable en 1971, le tourisme atteindra vingt pour cent d'augmentation, voire davantage, les industries de transformation, dix pour cent, et sans la défaillance du secteur minier et des phosphates qui ne progressera cette année que de quelques trois pour cent, l'ensemble de la production aurait connu une croissance supérieure à huit pour cent.

L'année 1971 enregistrera également une amélioration de nos rapports économiques et financiers avec l'extérieur. Les exportations de biens augmenteront de 20 % et celles de services de 17 %. En revanche, le taux d'augmentation des importations de biens et services sera limité à environ 6,5 % (...).

Tous les examens qui sont ainsi en cours se poursuivront dans le cadre de l'élaboration du IV<sup>e</sup> Plan et de nos perspectives décennales de développement économique.

Mais le congrès doit se prononcer, clairement et sans équivoque sur ce qui sera notre politique économique et sociale dans les dix années à venir. Dès lors nos actions auront un fondement solide; et nous veillerons à éviter au pays toute nouvelle déviation génératrice de reculs pénibles (...).

L'élaboration de ces perspectives de développement économique a déjà été entamée à l'échelle des services gouvernementaux. Des instructions ont déjà été diffusées pour l'élaboration du IV<sup>e</sup> Plan qui doit commencer en 1973 ainsi que d'une perspective

économique allant jusqu'à 1980. L'élaboration du IV<sup>e</sup> Plan et de la Perspective 80 nécessiteront deux ans de travaux et se poursuivront jusqu'au milieu de l'année 1973. Elles seront établies à la lumière d'un inventaire exhaustif des réalisations de la décennie écoulée 1962-71 comprenant les trois premiers plans. Elles nécessiteront des travaux techniques et des délibérations des organismes de planification — Comités sectoriels, Comité permanent du Plan, Conseil national du Plan —. Tout ce processus est en marche.

Le rôle du Congrès du Parti est d'émettre, à la lumière de notre doctrine, les directives générales qui doivent guider et orienter l'élaboration de notre Plan et des perspectives de notre développement pour l'année 1980. Ce sont ces directives générales que les services et instances intéressés doivent traduire en options techniques et programmes d'investissements (...).

Mais l'on ne peut plus admettre pour la décennie 70-80 des taux de croissance comparables à ceux de la décennie précédente. Ces taux doivent être considérablement améliorés. Nos investissements doivent donc être réalisés et exécutés de manière à nous permettre une meilleure croissance de la production et des revenus à distribuer. L'on ne peut plus faire admettre les sacrifices importants consentis par la nation pour le financement et la réalisation de ces investissements s'ils se traduisent à nouveau par des résultats quantitatifs ou peu satisfaisants que ceux de la dernière décennie. D'autant que la décennie 70-80 bénéficiera de l'accumulation d'investissements importants productifs à long terme et qui doivent maintenant venir à maturation et améliorer la rentabilité de l'ensemble de nos investissements (...).

La promotion de l'homme par l'amélioration de l'emploi doit constituer le second objectif majeur de notre développement économique et social dans les années à venir.

Nos futurs plans et notamment le IV<sup>e</sup> celui qui est en cours d'élaboration, doit être axé autour de cet objectif emploi (...).

Dans le choix des investissements, trois règles doivent être observées :

— D'abord privilégier l'exploitation des ressources du pays et principalement l'agriculture et les industries agricoles, les mines et le tourisme.

1) Promouvoir les activités à rendement immédiat : élevage, pêche, cultures maraichères, arboriculture.

2) Accroître notre production de manière à réduire le volume de nos importations de denrées agricoles et alimentaires, tout en augmentant l'exportation.

3) Améliorer le rendement de la main-d'œuvre agricole (...).

La seconde règle à suivre concernant le choix des investissements est relative à l'élargissement du marché tunisien, d'une part, et à l'insertion de l'industrie tunisienne dans les marchés internationaux, d'autre part (...).

Il faut que nos productions industrielles deviennent moins chères, c'est-à-dire plus abordables sur le marché intérieur et mieux adaptées aux besoins nationaux. Il nous faut aussi les rendre plus compétitives à l'extérieur pour qu'elles puissent être exploitées (...).

L'industrie tunisienne doit se préparer à affronter les marchés internationaux, par une réduction du prix de revient et par la conception d'un développement en relation avec le monde extérieur.

Le monde extérieur, c'est d'abord le Maghreb — nos positions ont été maintes fois définies en ce domaine —. La Tunisie a toujours milité pour une véritable intégration économique maghrébine dans un souci de rentabilité et efficacité.

Un projet d'accord économique portant sur une étape transitoire de 5 ans a été élaboré par le Comité Consultatif du Maghreb. Mais les gouvernements intéressés n'ont pas encore abouti à la mise au point d'une mesure exécutoire.

En attendant, nous devons examiner notre développement industriel en relation avec le reste du monde extérieur et l'ensemble du marché international.

La dimension nouvelle de notre développement industriel pendant la décennie 70-80 doit être l'exportation (...).

La troisième et dernière règle à suivre consiste à concevoir le développement de notre économie et à choisir nos investissements en vue de la promotion du potentiel humain du pays (...).

Il nous faudra certainement poursuivre notre effort en matière de formation, d'éducation et d'enseignement mais encore faut-il qu'il soit clairement que cet effort

a besoin d'être reconsidéré pour le mieux adapter à notre situation et à nos moyens et pour le mieux concilier avec nos possibilités économiques.

Il est impossible, il est inconcevable que nous envisagions la réduction de cet effort, en dépit de son volume et des charges considérables qu'il représente pour la Nation. Tout au plus devons-nous introduire des réformes qui le rendraient plus efficace dans l'intérêt des individus et des collectivités (...).

L'effort en vue de la généralisation de l'enseignement est certes à poursuivre. Mais nous ne devons pas perdre de vue le problème qualitatif. Il nous faut rechercher les moyens susceptibles de concilier la quantité c'est-à-dire la généralisation de l'enseignement celui-ci étant en droit pour tout citoyen, du fait même qu'il constitue un élément de sa dignité — avec la qualité, c'est-à-dire l'amélioration du contenu et de la valeur de l'enseignement sans lesquels l'instruction serait privée de toute rentabilité.

De même en ce qui concerne l'Université Tunisienne — et nous aurons dans l'avenir plus d'une Université — il nous faut rappeler le problème que pose sa mission en matière de formation des générations. Nous pensons en effet que le rôle de l'Université est d'œuvrer à la promotion de l'homme en tant qu'individu et aussi en tant que citoyen appartenant à une société déterminée, laquelle a ses problèmes économiques spécifiques, son climat culturel et ses horizons spirituels.

Pour ce qui est de la place de la langue arabe, aux diverses étapes de l'enseignement tunisien, le problème est certes important. Tous, nous sommes convaincus qu'il est du devoir du gouvernement de redoubler d'efforts pour renforcer la langue nationale jusqu'à ce qu'elle retrouve la place à laquelle elle a droit dans un pays arabe et musulman (...).

Il faut en outre rappeler la situation des pays sous-développés face aux sciences et à la technologie qui sont le fait des pays modernes. En supposant même que nous trouvions suffisamment d'éducateurs tunisiens capables d'enseigner en langue arabe les diverses disciplines dans les cycles primaire et secondaire, le problème reste entier pour l'enseignement supérieur, certaines disciplines ne pouvant être enseignées sans le recours à une langue étrangère. Car il faut éviter à nos jeunes de se trouver isolés des courants mondiaux de la recherche (...).

Pour ce qui est des investissements dans les autres domaines sociaux : Santé Publique, Logement, Culture, Sports, on ne saurait faire autrement que de poursuivre l'effort consenti par la nation et de le renforcer dans tous ses secteurs en vue de préserver la dignité du citoyen, de l'éduquer et de lui donner une formation authentiquement nationale sur le plan tant culturel que spirituel. Encore nous faut-il imaginer des solutions originales permettant la poursuite de cet effort, tout en tenant compte des exigences du développement qui est le meilleur garant du progrès social (...).

J'ai tenu à vous les exposer brièvement et avec la franchise qu'imposent les traditions de notre Parti.

Comme vous pouvez le constater, le redressement de l'économie du pays s'opère à pas sûrs et l'avenir n'est pas sans promesses (...).

Nous avons toujours été guidés dans notre action, qu'elle soit politique, économique ou sociale, par le sens de la mesure et de l'équilibre qui se situe entre les besoins de sécurité, condition de la confiance, de la stabilité et stimulant de l'esprit créateur et de la volonté d'évolution sans laquelle le Parti et la société tunisienne seront frappés de sclérose et sujets à éclatement (...).

**c) Discours prononcé par le président Bourguiba le 14/10/1971, à la suite de sa réélection à la présidence du Parti.**

Vous avez certainement observé combien j'ai été ému par ces marques de confiance et d'affection que vous m'avez témoignées, et qui s'adressent à l'homme qui a libéré la Tunisie.

Il y a près de quarante ans, le Bureau politique élu par le Congrès de Ksar Hellal, comptait cinq membres. Je suis le seul parmi eux à être resté debout. Les autres se sont égarés en route. Il est vrai que le chemin était rude.

Je savais, pour ma part, que je risquais ma vie. Durant vingt-cinq ans, je n'ai pas imaginé une seule fois que je serais un jour Président de la République Tunisienne. La mort me paraissait beaucoup plus probable.

Toujours est-il que j'ai tenu bon et que faisant preuve de persévérance et de lucidité, j'ai réussi à libérer définitivement la Tunisie de la domination coloniale. Les destouriens eux-mêmes n'étaient pas convaincus que la France pourrait un jour renoncer à la Tunisie, retirerait de notre territoire ses troupes, ses fonctionnaires et ses colons et que la Tunisie deviendrait un Etat respecté, et, ce qui est encore plus difficile, l'amie de la France, celle-ci nous marquant son estime à la fois pour notre lutte passée que pour l'œuvre que nous avons réalisée depuis l'indépendance.

En me proposant la présidence de la République à vie, vous me comblez de joie et de fierté. Mais cette même proposition m'avait été faite par l'Assemblée Constituante et je l'avais rejetée pour éviter de créer un fâcheux précédent. Ceux qui auront à assurer notre relève sauront ainsi que le mandat de Président de la République, est limité à cinq ans et qu'il est renouvelable dans les conditions prévues par la Constitution.

Je vous prie de m'excuser si encore aujourd'hui je ne peux accepter un mandat à vie, car il est générateur de difficultés, ne serait-ce qu'en cas de maladie mettant le Chef de l'Etat dans l'impossibilité de s'acquitter des devoirs de sa charge. Je vous exprime toute ma gratitude pour cette nouvelle marque de confiance qui m'a profondément ému. D'ailleurs, il ne me reste guère longtemps à vivre et je tiens à ce que les choses se déroulent normalement, c'est-à-dire conformément à la Constitution. Celle-ci et les décisions du Congrès n'en seront que plus dignes de respect.

Mais tant que je serai de ce monde et jusqu'à mon dernier jour je ne cesserai de vous prodiguer mes conseils et de vous éclairer la voie.

Si je ne puis être toujours avec vous, je vous aurai du moins laissé une somme de réflexions et d'idées qui sont le fruit de ma longue expérience, notamment depuis l'édification de l'Etat, cette œuvre qui a requis toutes mes forces.

Je suis heureux de constater que ce congrès est d'un niveau supérieur à celui de beaucoup de congrès précédents. Certes, il y a eu des interventions positives, et d'autres qui l'étaient moins. Il y a eu des bavures. Mais tout à l'heure, en examinant les visages, j'ai remarqué que les jeunes constituent une majorité parmi les congressistes. C'est la preuve que les jeunes demeurent attachés au Parti. Les éléments égarés ne représentent donc qu'une infime minorité, et leur poids est dérisoire par rapport à tous ceux qui, d'une seule voix, me demandent d'être le Président de la République à vie.

Il est évident que je ne crains nullement d'être un jour déchargé de la Présidence de la République au profit d'un autre, et il est non moins évident que tant que je serai de ce monde, je serai maintenu à la tête de l'Etat. Mais je préfère tenir mon mandat d'un vote comme il est d'usage dans toutes les républiques. Cette règle, nous l'avions mise en vigueur dès la proclamation du régime républicain en Tunisie. Elle présente le double avantage du respect de la Constitution et de mon maintien à vie à la tête de l'Etat, mais dans les formes constitutionnelles.

Si je ne peux faire droit à votre requête, c'est pour que la Constitution reste au-dessus des hommes, au-dessus des militants et même au-dessus de Bourguiba. C'est au Chef qu'il appartient de donner l'exemple.

Tous les hommes sont égaux devant la loi, et tout citoyen peut se porter candidat à la Présidence de la République, s'il a su s'imposer au peuple par son dévouement et sa compétence. Ce sont ces qualités qui m'ont imposé au choix des électeurs. Tous ceux qui les possèdent peuvent briguer la Présidence de la République et il n'y a aucune raison de les en empêcher. De la sorte, tout Tunisien a conscience d'être libre et capable, s'il le mérite, de gravir les divers échelons et d'accéder à toutes les responsabilités, y compris celle de Chef de l'Etat.

L'exercice du pouvoir n'étant pas une fin en soi, les jeunes doivent savoir qu'il ne doit être confié qu'à l'homme qui servira le mieux l'intérêt supérieur de la nation.

Je vous remercie encore une fois pour votre proposition qui m'a beaucoup ému, parce que durant des dizaines d'années, à l'époque où j'étais menacé du peloton d'exécution, et où ma vie se passait dans les prisons et les lieux de déportation, j'étais loin de penser que je deviendrais un jour Président de la République. Mais j'ai survécu et la Tunisie est aujourd'hui un Etat indépendant, respecté à l'étranger, et avançant à

grands pas sur la voie de la prospérité. Elle le doit à sa politique droite et ferme.

Pendant dix ans, je fus sévèrement critiqué et calomnié et même parfois traîné dans la boue pour avoir dit la vérité. Fort heureusement on a dû reconnaître en définitive que Bourguiba avait raison et que la stratégie qu'il avait préconisé était la seule valable. C'est pourquoi on sollicite à présent notre concours dans la grande bataille palestinienne qui est aussi la nôtre et celle de tout le monde arabe.

Un jour viendra où l'on verra surgir des rangs des Palestiniens un chef rassemblant autour de lui les patriotes décidés à mourir pour la cause palestinienne, c'est au prix d'une telle détermination dans le combat que les Palestiniens connaîtront la victoire, même si la bataille doit durer cent ans. L'essentiel, c'est de faire preuve d'opiniâtreté et de persévérance jusqu'à rendre l'atmosphère invivable pour l'ennemi sur la terre de Palestine, comme ce fut le cas pour les colonialistes en Tunisie. Ainsi l'adversaire sera contraint d'accepter des compromis qui, progressivement mèneront à l'objectif final. Quant aux menaces verbales et à toute cette logomachie stérile, elles ne mènent qu'à des voies sans issue.

La cause palestinienne a besoin de gens sincères, dévoués, capables de sacrifice et qui poursuivent inlassablement une action rationnelle et méthodique, sans esprit de recul. Ces mêmes conseils, nous les avons toujours prodigués à nos amis palestiniens et arabes. Cette même stratégie dont nous avons élaboré les principes, n'avait pas été du premier coup comprise par les Tunisiens quand il s'agissait de libérer notre pays. On avait tout tenté pour m'en détourner. On soutenait qu'elle procédait d'une témérité qui ne manquerait pas de conduire à des défaites humiliantes.

On oubliait cependant que le courage qui inspirait cette stratégie n'avait rien de commun avec les tentatives de rébellion désordonnée de Ben Ghadhahoum ou des Frachiches. Elle fut conçue par un homme qui connaît la mentalité française et sait l'exploiter au profit de la cause nationale. Faisant alterner, selon les circonstances tantôt la violence, tantôt le dialogue, il a su atteindre ses objectifs par étapes successives. Cette stratégie était appuyée par l'action d'un groupe de patriotes prêts à mourir sans marchander leur concours. Ils avaient le mérite de me faire confiance et d'exécuter aveuglément mes consignes, conçues selon un plan préalablement établi. Mon action a été couronnée de succès et j'ai atteint mes objectifs aux moindres frais.

Le colonialisme français a été bouté hors du territoire avec tout son appareil répressif et son cortège de famine pour faire place à un Etat dont la seule ambition est de servir les intérêts du peuple avec abnégation et dévouement.

C'est ce qu'a bien mis en lumière M. Hédi Nourra dans son récent discours qui, grâce à la traduction française, a pu avoir en Europe un retentissement assez grand. On y remarque le style qui caractérise l'homme et qui est fait de sincérité et de loyauté. Aussi est-ce avec confiance que j'entrevois le jour où mon passage dans ce monde venait à son terme. M. Nourra me succédera, tout comme plus tard, M. Ahmed Mestiri, M. Mohamed Masmoudi, etc. Viendra ensuite le tour des jeunes aujourd'hui transportés d'enthousiasme et qui auront alors à assumer les responsabilités publiques dans les meilleures conditions en s'inspirant de l'exemple que j'aurai laissé : celui d'une vie scrupuleusement vouée à l'intérêt général et uniquement dirigée selon les impératifs de la conscience. Avant d'en terminer, je tiens à vous recommander la cohésion. Les désaccords, les querelles entre militants sont choses vaines quand on pense à l'avenir de la Tunisie. Je vous demande d'avoir l'intérêt du pays toujours présent à l'esprit. Tous les différends alors s'évanouissent tant ils apparaissent dérisoires. Notre union tire sa force de cette fraternité qui nous unit dans l'amour de la patrie et dans notre commune détermination d'œuvrer pour sa prospérité. Si des désaccords devaient survenir entre vous, considérez les toujours comme insignifiants par rapport à ces valeurs qui requièrent votre union. Car, ne l'oubliez jamais, la cohésion est la clé de voûte de la pérennité de la nation. Réglez entre vous vos petits conflits internes, au besoin au sein d'une commission très réduite de cinq à six membres. Vous pourrez ainsi trouver aisément les solutions satisfaisantes et ramener l'harmonie entre militants. Ces hommes qui ont rendu possible la victoire sur le colonialisme, je ne peux concevoir qu'ils s'opposent les uns aux autres sur des détails qui, dans la plupart des cas, tiennent à de simples malentendus.

Ce qui, sur l'heure, peut paraître important, engendre des animosités et risque parfois de provoquer des violences, se révèle dérisoire lorsqu'on pense aux intérêts supérieurs de la nation.

Pensez à la Tunisie. N'oubliez pas que, tout au long de nombreux siècles notre pays a été divisé par les luttes intestines et les rivalités de personnes ou de clans. L'acquis le plus spectaculaire réalisé par le Néo-Destour, devenu le Parti Socialiste Destourien, est cette communion qui a soudé les cœurs et les esprits. Elle est à l'origine des bienfaits dont tous les citoyens, même ceux qui n'ont pas consenti de sacrifices à la cause de la libération, ont également profité grâce à la lutte nationale que nous avons menée sans aucune assistance étrangère. De cette lutte, le peuple tunisien est sorti victorieux. Il a accompli des prodiges en secouant le joug colonial, en œuvrant pour le relèvement du pays et pour l'affirmation de la dignité tunisienne.

Mais cette dignité a pour assise l'unité dans l'harmonie. Devant cette impérieuse nécessité, tout désaccord devrait être rapidement surmonté. Vous ne devez jamais oublier que c'est dans l'union que réside la force de la nation qui est elle-même à la base de l'édification de l'Etat de la pérennité de la patrie et de la prospérité du peuple.

d) **La charte du Parti Socialiste Destourien.** in *l'Action*, 26/10/71.

**NOUS, MEMBRES** du 8<sup>e</sup> Congrès National du Parti Socialiste Destourien,  
**PROCLAMANT** notre foi dans la mission éternelle et sans cesse renouvelée de notre Parti;

**FIERS** des sacrifices consentis par notre Parti et nos bienheureux martyrs;

**CONSCIENTS** du poids de la charge sacrée légués par l'histoire à notre Parti et que le peuple tunisien continue à lui faire assumer;

**CONSCIENTS** des dimensions de la bataille engagée par la patrie en vue de la sauvegarde de son invulnérabilité et de sa renaissance;

**DÉCIDÉS** à maintenir le Parti, au sein de la nation, dans sa position d'avant-garde lucide et efficace;

**EXALTONS** la lutte héroïque menée par le Parti sous la conduite du Combattant Suprême tout au long d'un quart de siècle pour l'indépendance de la patrie et la dignité de la nation;

**ENREGISTRONS** avec fierté que le Parti, dirigé par le Président Bourguiba, a édifié un Etat moderne fondé sur les principes de la souveraineté du peuple, de la démocratie politique et de la justice sociale. Il a également suscité parmi les Tunisiens une prise de conscience qui les a fait passer de la condition de sujets à celle de citoyens conscients de leurs droits comme de leurs devoirs vis-à-vis de la communauté et pénétrés de leurs responsabilités dans les destinées de l'humanité;

**CONSIDÉRONS** que cette prise de conscience, aiguisée et murie par l'exercice des responsabilités, a déterminé une évolution dans la vision des problèmes et la stratégie de l'action. Les étapes vécues par le Parti exigeaient en effet des formes de réflexion et des modes d'action nécessairement renouvelés à raison des circonstances nouvelles qui survenaient. S'il ne fait aucun doute que chaque circonstance nouvelle commande des solutions nouvelles, il est déraisonnable de verser, sous l'effet de la passion, dans le dénigrement des méthodes passées et d'en prendre le contre pied, comme il l'est de s'y accrocher obstinément. La juste voie est bien plutôt dans l'adaptation de nos méthodes et moyens d'action aux exigences de la promotion intellectuelle réalisée parmi nos concitoyens et des besoins nouveaux qui se sont fait jour grâce aux enseignements du Parti et l'éducation qu'il a prodiguée;

**DÉCLARONS** que l'étape qui s'ouvre pour la nation dans un avenir prochain nous impose de poursuivre avec détermination l'édification d'une société régie par un pacte national fondé sur les valeurs morales, nourri par une culture authentique et féconde et soutenu par la solidarité entre concitoyens et l'entraide au service du bien.

Si l'action du Parti s'est assignée et ne cesse de s'assigner comme objectif final l'homme qui représente l'image de la nation et de ses valeurs éternelles, nous proclamons avec force que le service de l'homme, considéré en tant qu'individu ou membre d'une collectivité humaine, doit s'intégrer dans le service de l'intérêt supérieur de la nation.

**NOUS CROYONS** fermement et nous proclamons que le socialisme destourien constitue un moyen pour réaliser la démocratie, la justice et la liberté.

Persuadés que la démocratie ne peut se réaliser dans la précipitation et les flambées sentimentales mais se construit dans une conscience accrue des responsabilités et l'aptitude, chaque jour plus grande à les assumer, et que la justice consiste à aménager sincèrement pour tous les citoyens sans exception dans tous les domaines de la vie nationale, des chances égales pour garantir leurs droits fondamentaux;

**NOUS PROCLAMONS :**

— Qu'il n'est de liberté pour la patrie qu'autant que le citoyen est libre, de même qu'il n'est pas vraie liberté pour le citoyen qu'autant que cette liberté garantit l'intégrité et l'invulnérabilité de la patrie dans un contexte de probité et d'ordre.

**NOUS, MEMBRES du 8<sup>e</sup> Congrès National du Parti Socialiste Destourien,**

Déterminés à poursuivre notre action au sein de notre puissant Parti pour en affermir les assises, en sauvegarder l'authenticité et en réaliser les objectifs.

DÉCLARONS que les objectifs progressifs du Parti doivent être l'objet de l'accord de tous les destouriens au sein de leurs formations; qu'ils ne doivent être fixés qu'une fois nettement acquis, après claire consultation et libre conviction, leur justesse et leur efficacité, afin d'emporter l'unanime adhésion de la nation. Aussi considérons-nous comme nécessaire que les options du Parti fassent écho aux aspirations nationales et se conjuguent harmonieusement avec l'évolution générale, sans subir la moindre emprise des intérêts locaux ou régionaux ou la fascination des conceptions purement personnelles quelles que soient la valeur ou la position de la personne.

**NOUS PROCLAMONS** notre foi dans le fait que la patrie est la patrie de tous et que tous, vis-à-vis d'elle, ont des droits et des devoirs égaux. Nous sommes persuadés que l'unité nationale est la puissante cuirasse qui a protégé la nation contre l'éclatement avant comme après l'indépendance. Nous proclamons notre résolution de faire front à tout défi de nature à compromettre cette unité, sachant que la patrie ne peut triompher de l'adversité que si ses enfants demeurent sincèrement attachés à l'unité et à la solidarité. Nous sommes également convaincus que cette unité doit être renforcée par la charte, la propreté morale, le respect des traditions authentiques dont l'expérience a démontré l'utilité et l'efficacité.

**AUSI PROCLAMONS-NOUS** la nécessité de nous dresser contre toute propagande ouverte ou clandestine visant à diviser la nation par le moyen des slogans inspirés par les antagonistes de classe ou des considérations régionales ou tribales.

**NOUS AFFIRMONS** aussi la nécessité d'empêcher l'avènement d'une classe quelconque monopolisant l'autorité politique, économique ou sociale et mettant cette autorité au service de ses intérêts pour gêner l'édification d'une communauté solidaire.

**NOUS PROCLAMONS** notre volonté de poursuivre sérieusement et avec ténacité notre action pour combattre le sous-développement et l'exploitation et continuer à œuvrer pour le développement économique et social afin de réaliser pour nos compatriotes les conditions d'une vie plus digne d'être vécue.

**NOUS, MEMBRES du 8<sup>e</sup> Congrès National du Parti Socialiste Destourien,**

A l'aube de l'étape nouvelle que nous abordons dans la vie de notre Parti, et de notre nation, nous puisons notre force dans notre foi en Dieu, dans les valeurs de l'Islam et de la Patrie, dans le Parti et sa mission bourguibienne, dans l'homme et sa puissance créatrice.

**NOUS DÉCLARONS** que la force qui nous anime provient de notre capacité de procéder à notre propre autocritique, de notre franchise courageuse et de la probité que nous mettons à corriger nos erreurs et à rectifier notre tir.

**NOUS DÉCLARONS** instamment que notre règle d'action permanente est de travailler à éclairer l'esprit du citoyen pour parachever sa formation et le détourner définitivement de la conception d'un Etat-Providence appliqué à pourvoir à ses besoins vitaux pour en faire un citoyen conscient de la nécessité d'y pourvoir lui-même. Le citoyen, ainsi promu au niveau de l'initiative, devient pour l'Etat un facteur éminemment efficace.

**NOUS CONSIDÉRONS** que le style des responsables du Parti doit se caractériser par l'absence de tout faux autoritarisme et de toute tendance à la contrainte, qu'une parfaite harmonie doit régner entre les actes et les paroles. Nous pensons que les rapports entre le responsable et la base doivent être fondés sur la persuasion, la tolérance, le respect de l'opinion et le préjugé favorable.

**NOUS DEMANDONS** avec insistance que les structures du Parti prennent la place qui leur revient dans l'action qui lui est dévolue, qu'elles soient mises à même de jouer

leur rôle naturel, que soit assuré en leur sein un dialogue véritable et se pratique une consultation loyale et sincère. L'adhésion de l'esprit devient alors le moteur de l'engagement et de l'enthousiasme.

Dans notre conviction que la vie du Parti constitue un tout continu, nous proclamons la nécessité de la continuité organique des générations au sein de notre Parti. Le passage d'une génération à l'autre ne doit ainsi en aucune façon se traduire par une rupture entre le passé et l'avenir et l'appartenance au Parti se résoudre en une interférence entre les origines authentiques de notre formation nationale d'une part et les perspectives d'évolution et de rénovation d'autre part.

Nous, MEMBRES du 8<sup>e</sup> Congrès National du Parti Socialiste Destourien,

Nous PROCLAMONS à nouveau notre foi en l'unité et l'indivisibilité de la liberté et de la dignité. Nous proclamons qu'il est du devoir de l'homme de défendre ces valeurs partout où un droit a été méconnu, partout où un homme a été humilié. Aussi affirmons-nous notre solidarité avec les peuples colonisés qui luttent pour leur indépendance et la reconquête de leurs patries et appelons-nous les peuples qui ont le sens de l'honneur à se dresser pour la défense du droit pour faire front à tout agresseur qui s'empare d'un territoire qui n'est pas le sien et pour mettre un terme à la politique de l'oppression par la violence et la ségrégation raciale.

LE PARTI SOCIALISTE DESTOURIEN lance un appel à tous les militants destouriens pour que ce huitième Congrès National soit le point de départ d'un nouvel élan marqué par un surcroît de confiance en eux-mêmes et animant encore davantage leur foi en la mission de leur Parti et leur fidélité aux enseignements de leur Président, du Chef qui a conduit leur longue marche, pour que ce huitième Congrès renforce leur détermination de poursuivre leur action qui vise à assurer la gloire et la pérennité du Parti, et la prospérité de la nation.

Ils lancent également un appel à tous les citoyens tunisiens pour qu'ils méditent sur la politique et les objectifs du Parti, pour qu'ils pensent à l'énergie, au sérieux, au courage indomptable dont la Patrie a besoin en vue de poursuivre son redressement et consolider sa prospérité. Ils prendront alors leur part dans l'accomplissement du devoir sacré et, par leur union et leur solidarité, élèveront le barrage qui fera des pas franchis par la Tunisie depuis son indépendance, des étapes irréversibles.

#### e) Les Résolutions.

— *Résolution de politique générale, in l'Action, 26/10/1971.*

Le huitième Congrès National du Parti Socialiste Destourien, réuni à Monastir du 11 au 15 octobre 1971 sous la présidence de M. Ferjani Ben Hadj Ammar.

Après avoir entendu le discours historique par lequel le Combattant Suprême, le Président Habib Bourguiba, a ouvert les travaux du Congrès et dans lequel il a souligné l'extrême importance que revêt ce Congrès, analysé les causes de l'épreuve vécue ces dernières années par le pays et indiqué les mesures propres à prévenir le retour de crises pareilles et le comportement moral qui s'impose aux responsables et aux citoyens pour garantir l'invulnérabilité de l'État et consolider l'unité nationale.

Après avoir entendu le rapport circonstancié présenté par M. Hédi Nour, président de la Commission Supérieure du Parti, dans lequel il a exposé les activités du Parti et du Gouvernement, souligné les réalisations accomplies par l'État et dégagé les lignes de force de l'action que l'État se propose d'entreprendre dans le cadre de l'acheminement du pays dans la voie du développement et de l'évolution.

1) Adresse au Combattant Suprême, S.E. le Président Habib Bourguiba, l'assurance de son affection et de sa vénération et lui exprime la reconnaissance des militants destouriens en particulier et des Tunisiens en général pour les sacrifices qu'il a consentis pour la Patrie et les services qu'il a rendus à nos concitoyens et qui ont été couronnés par l'édification d'une nation majeure, prompte à l'évolution et au progrès et d'un État moderne voué au service de l'homme et la garantie de sa dignité.

2) Exprime au Vénéré Président sa grande considération pour avoir maîtrisé l'épreuve qu'a connue la Tunisie par suite de la dangereuse déviation qui a failli emporter les acquis de la nation et réduit le pays au sort le plus misérable. Ce faisant, il a sauvé l'unité de la nation et lui a épargné les risques tragiques des divisions et des convulsions.

3) Se félicite de l'heureuse prise de position du Parti en faveur du maintien des principes essentiels adoptés par le Congrès du Destin.

— Exprime sa satisfaction à l'égard des étapes réalisées par le Gouvernement du Combattant Suprême et à la stratégie adoptée par ce gouvernement dans la poursuite de l'effort de développement sur la base de la primauté de l'homme, tenant et aboutissant de l'œuvre

4) Proclame sa profonde et enthousiaste adhésion à l'appel lancé par le Combattant Suprême, dans son discours historique du 8 juin 1970, en faveur de la participation du peuple à la responsabilité de la conduite de ses destinées. Le même discours mettait l'accent sur la nécessité d'observer dans cette action le sens de l'équilibre et d'adapter les initiatives du Parti et de l'Etat au degré d'évolution de la collectivité tunisienne. Il proclamait en même temps la nécessité de fonder la vie politique sur les valeurs morales, afin que notre action réponde aux caractéristiques du style tunisien, fait essentiellement d'équilibre et de réflexion.

5) Se déclare fier de l'identité entre les vues du Combattant Suprême et les aspirations du peuple tunisien, toujours fidèle et convaincu que le citoyen de Tunisie a désormais acquis un potentiel de capacité et de maturité l'habilitant à assumer ses responsabilités civiques avec assurance et compétence.

6) Proclame qu'il est pour la Direction un devoir qui lui impose avant tout de prendre soigneusement en considération la réalité humaine et sociale du pays, d'adapter son action aux exigences du développement intellectuel pour permettre la poursuite méthodique de l'évolution en cours et la réalisation des objectifs que s'est assignés la nation dans le cadre des principes de base du Parti.

7) Proclame l'attachement profond du Parti au régime présidentiel comme fondement de l'organisation de l'Etat, propre à garantir pour la nation la stabilité nécessaire et pour les institutions l'efficacité impérieusement requise en vue de la poursuite de l'action au service de la prospérité de la Patrie et de la promotion de l'homme.

8) Se félicite de l'adoption par le gouvernement de la règle du dialogue loyal et continu avec le peuple sur les questions qui touchent directement à ses intérêts, donnant ainsi au citoyen la possibilité de participer à la définition des lignes générales de la politique qu'il entend voir pratiquer et dont l'application aura ainsi reçu l'adhésion et suscité l'engagement de toute la nation.

9) Se félicite de l'élargissement des attributions de l'Assemblée Nationale, représentant légal du peuple, appelée à exercer un pouvoir de contrôle sur les activités gouvernementales pour l'application de la politique du chef de l'Etat et considère ce contrôle comme une forme de la coopération entre les pouvoirs en vue de la réalisation des objectifs nationaux et une assistance offerte par les délégués de la nation au Chef de l'Etat pour l'accomplissement de sa délicate et complexe mission.

10) Insiste sur la nécessité d'assurer la stabilité de l'Etat, de garantir en toute circonstance la sécurité des citoyens, de bannir toute action de nature à troubler les esprits ou à affaiblir les structures de l'Etat en cas de vacance subite de la Présidence de la République. Le Congrès estime que dans cette éventualité, la magistrature suprême doit être automatiquement désignée par la loi.

Le Congrès recommande que, dans ce cas, le Président de l'Assemblée Nationale soit investi de la charge de Chef de l'Etat pour une durée déterminée et que des élections générales pour le choix du nouveau Président de la République soient organisées dans un délai de quinze jours au minimum et d'un mois au maximum. Le Congrès pense que cette procédure constitue une saine démarche démocratique qui donne au Chef de l'Etat une autorité légitime issue de la source même de la souveraineté qui est le peuple.

11) Le Congrès affirme que le Parti Socialiste Destourien est un Parti des masses qui assume des responsabilités essentielles dans l'éveil de la conscience populaire et la formation des citoyens ainsi que dans la définition, aux côtés du gouvernement des normes de la vie nationale.

12) Le Congrès souligne la nécessité de poursuivre l'action pour consolider l'ascendant dont jouit le Parti dans la nation, en tant que garant de la stabilité nationale et de la souveraineté du peuple. Pour cette fin il insiste sur l'impérieuse obligation de veiller à l'authenticité du sens civique des adhérents et à leur propreté morale et de fermer les portes du Parti aux opportunistes et aux profiteurs.

13) Le Congrès estime que la phase actuelle de l'évolution d'un peuple appelle certains amendements au Règlement Intérieur du Parti suivant la sainte tradition, toujours en vigueur, qui règle l'évolution de la nation sur les exigences des circonstances spéciales à chaque étape de la lutte.

14) Pour la présente étape le Congrès pense qu'il est nécessaire de mettre en œuvre les principes suivants :

1) Séparer la responsabilité du Parti de la responsabilité administrative, l'accent étant porté pour ce qui concerne la première sur l'orientation politique générale et la définition des options fondamentales. Les secteurs d'activité du Parti se répartiraient ainsi les tâches suivantes :

- La définition des lignes générales de la politique nationale;
- L'éducation du peuple et la saine formation patriotique de la jeunesse;
- L'organisation des rangs de la nation et la préparation des cadres nécessaires pour ses activités;
- L'incitation des bonnes volontés à l'action, au sacrifice, au perfectionnement intellectuel et spirituel et au développement des potentialités humaines.

2) Considérer la responsabilité de la conduite du Parti comme une responsabilité collégiale, le Bureau Politique assistant le Président du Parti dans l'exercice de cette responsabilité.

3) Adopter la règle de l'élection à tous les niveaux de la responsabilité au sein du Parti et mettre fin à la pratique de la désignation et du choix.

4) Rapprocher de la base les instances de décision, alléger l'appareil bureaucratique et considérer la consultation et les contacts directs comme une méthode essentielle d'action dans le Parti.

5) Veiller à la clarté des décisions à prendre, à la franchise dans les échanges de vues et à la tolérance qui garantit la liberté de la pensée exprimée au sein des organisations du Parti.

15) Le Congrès affirme la fidélité du Parti aux principes du socialisme destourien définis par le Congrès du Destin tenu à Bizerte et explicité par le 8<sup>e</sup> Congrès du Parti et qui visent à concilier l'efficacité économique avec la liberté de l'homme.

Il proclame que le Socialisme Destourien rejette la lutte des classes et se préoccupe moins de la propriété que de son exploitation rationnelle. Il refuse de consentir au sacrifice de la génération présente pour assurer le bonheur des générations futures.

Il considère que ces principes impliquent la garantie d'un harmonieux équilibre entre les moyens de production dans les différents secteurs et la juste distribution des produits entre les éléments qui ont participé à leur création, en rapport avec les efforts qu'ils y auront apportés.

Le Congrès se félicite du style d'action adopté par le Gouvernement du Combattant Suprême dans le domaine de la politique extérieure et des rapports de la Tunisie avec tous les Etats du monde. Il enregistre la considération que la Tunisie a gagnée grâce à cette politique, auprès des pays frères et amis et les succès qu'elle y a remportés. Il se félicite grandement, par ailleurs, de l'excellente réputation dont jouit dans tous les pays du monde la Tunisie de Bourguiba.

Il bénit les efforts déployés par le Gouvernement pour resserrer nos liens de fraternité et de solidarité, dans un contexte de respect mutuel, avec les pays du monde arabe et les Etats riverains de la Méditerranée.

Il appuie la politique gouvernementale de soutien des peuples en lutte contre le colonialisme.

Il salue enfin le peuple palestinien en lutte et lui confirme le soutien du peuple tunisien dans le combat sans merci, qu'il livre pour la reconquête de ses droits légitimes et de sa patrie usurpée.

— *Résolution économique, in L'Action, 26/10/1971.*

Le 8<sup>e</sup> Congrès du Parti :

1. — Enregistre avec satisfaction les éléments dont a rendu compte le rapport de M. Hédi Nouria, président de la Commission Supérieure, présenté au Congrès à l'ouverture de ses travaux.

2. — Considère que l'effort de développement réalisé par le peuple tunisien tout au long de la dernière décennie est considérable et qu'il a permis essentiellement de jeter les fondements nécessaires au démarrage économique.

3. — Affirme la nécessité de la poursuite de cet effort et de son orientation dans le sens de la réalisation progressive de l'objectif à atteindre, le Congrès souhaitant que la nouvelle décennie marque le véritable démarrage.

4. — Confirme sa conviction que le but de tout développement économique ne peut être que l'homme et que dans ces conditions, le développement doit être nécessairement économique aussi bien que social.

5. — Sur cette base et pour être valable, tout effort de développement doit être consenti librement, avec enthousiasme et dans la sécurité qui stimule l'esprit créateur.

6. — Cet effort, qu'il soit individuel, collectif ou public, doit se fonder dans une planification clairement conçue et répondant aux exigences des acquis enregistrés par le peuple tunisien et des réalisations apportées dans le sens du développement économique et social.

7. — Le Congrès se prononce pour l'avenir en faveur d'investissements à rentabilité économique certaine, propres à créer le plus possible d'emplois, ce qui est de nature à réduire le chômage, limiter l'émigration de la main-d'œuvre et favoriser l'équilibre, en matière de sacrifices et de privations à consentir par les générations successives au profit du développement.

8. — Le Congrès confirme l'attachement des militants au socialisme destourien, conçu comme une doctrine permettant une exploitation coordonnée du potentiel humain et matériel, en vue d'accroître la production et de garantir à tous les Tunisiens une existence décente dans la justice sociale.

9. — Le Congrès affirme que l'effort économique doit se fonder sur la complémentarité des divers secteurs économiques sur le développement régional intégral. L'agriculture, qui, à la base de notre économie, doit bénéficier de tous les soins dans les plans de développement. Il est également nécessaire de porter un intérêt particulier aux secteurs des industries à rentabilité immédiate tels que le tourisme et le pétrole.

10. — Le Congrès considère que notre développement économique doit s'ouvrir sur l'étranger, dans le souci de l'accroissement des exportations et de l'exploitation rationnelle des accords commerciaux.

A ce propos, le Congrès exprime sa foi dans la nécessité de hâter l'édification de l'unité économique du Maghreb Arabe.

11. — Le Congrès affirme la solidarité de la Tunisie avec les pays en voie de développement et se déclare attaché au renforcement de la coopération internationale dans le cadre de la seconde décennie de développement de l'O.N.U.

## AGRICULTURE

Le Congrès se félicite du coup de barre à la politique agricole depuis septembre 1969 et du redressement de ce secteur, ce qui a rétabli la confiance. Il confirme le droit à la propriété privée des terres agricoles, étant bien entendu que le propriétaire foncier est tenu de s'acquitter d'une fonction économique et sociale au profit de l'économie nationale.

En outre, toute politique agricole rentable doit nécessairement se proposer l'accroissement et la diversification des produits agricoles et l'amélioration de la productivité.

Sur cette base, le Congrès recommande :

1) La mise en œuvre de tous les moyens propres à développer et diversifier les produits agricoles, de manière à satisfaire les besoins de la consommation intérieure,

toujours croissante en raison de la progression démographique naturelle et du rendement du pouvoir d'achat, et à augmenter les possibilités d'exportation, après étude des exigences des marchés extérieurs.

2) La poursuite des efforts à mettre à la disposition des agriculteurs, dans les meilleures conditions possibles, le matériel et les équipements nécessaires et l'adoption d'une politique propre à encourager en particulier les petits agriculteurs.

3) La poursuite des efforts en vue de la formation de cadres destinés à satisfaire les besoins de ce secteur et l'adoption d'une politique d'orientation des jeunes vers les activités agricoles notamment par l'intégration de cours d'agriculture dans les programmes scolaires du premier cycle, et par un enseignement plus pratique que théorique dans les écoles d'agriculture.

4) L'élaboration d'une politique rationnelle du crédit agricole, sous toutes ses formes, de nature à fournir à tous les agriculteurs, en temps utile, des prêts en volume suffisant pour la production et la mise en valeur des terres.

5) L'élaboration d'une politique générale d'encouragement de la production agricole sur les bases suivantes :

- réforme du système fiscal et douanier intéressant la production agricole,
- mise à la disposition des agriculteurs dans les périmètres irrigués de tous les moyens matériels et techniques propres à intégrer rapidement ces terres dans le circuit productif,
- l'apurement rapide du régime foncier, la poursuite systématique du cadastre et le renforcement du rôle des conseils de gestion dans les terres collectives,
- un intérêt plus marqué pour les campagnes, dans les domaines de l'infrastructure de la fixation aux terres, de tout ce qui est propre à relever leur niveau et à réduire le nomadisme.
- un soin accru à accorder au secteur de la pêche en tant que ressource importante pour la nutrition et la fourniture d'emplois.

6) La renonciation de l'Etat à la poursuite de l'exploitation directe ou indirecte des terres domaniales à l'exception d'ex-agro-combinats nécessaire à l'enseignement agricole, et la poursuite de la cession, conformément à la loi de toutes les autres terres domaniales, tout en veillant au maintien d'un niveau satisfaisant de production et de productivité.

7) La recherche d'une formule de normalisation de la situation des ouvriers fixés sur ce qui reste des unités de production, en vue de les rassurer sur leur avenir.

## INDUSTRIE

Le Congrès considère que l'industrialisation est une condition essentielle du développement économique, en raison des emplois permanents qu'elle crée, de sa contribution à l'accroissement du revenu national et du fait qu'elle échappe aux aléas éventuels des autres secteurs et qu'elle constitue un complément stimulateur pour ces secteurs et une source de devises.

Le Congrès est convaincu que l'industrie doit jouer un rôle important dans le développement équilibré entre les diverses régions et la création d'emplois dans ces régions.

Tenant compte de ces objectifs, des données nationales et des expériences passées, le Congrès recommande :

1) Que la création d'entreprises industrielles doit être conçue en fonction d'éléments techniques répondant d'une part à la nécessité d'une productivité optimale et tenant compte d'autre part de la réalité du pays et de ses possibilités. Il y a lieu, en effet, de prévoir pour ces entreprises des dimensions adaptées au marché, aux possibilités financières et au potentiel humain en cadres et en main-d'œuvre. De ce fait, on évite l'implantation d'entreprises dont le rendement répond mal aux dimensions, ce qui les rend peu viables ou en fait une charge pour l'Etat.

2) Que tous ces facteurs favorisent la création de petites et moyennes industries, ce qui n'interdit nullement, dans certains secteurs industriels, et notamment pour ce qui concerne la transformation des produits du sous-sol, la création de structures dont les dimensions et le niveau minimal de rentabilité s'harmonisent avec l'écoulement des produits.

3) Que le succès de la politique d'industrialisation est conditionnée par la bonne gestion. Il est donc nécessaire, pour les entreprises publiques que :

- Les gestionnaires soient choisis en fonction de leur compétence,
- Les appareils dirigeants de ces entreprises, conseils d'administration, structures de contrôle, cadres, s'acquittent de leur mission sans se heurter à des entraves,
- Les résultats de la gestion soient pris en considération pour sanctionner les gestionnaires.

Pour ce qui est du secteur privé et du secteur coopératif, l'Etat doit les encourager à réaliser une gestion rationnelle et une rentabilité satisfaisante, en vue de favoriser leur participation effective au développement économique et social du pays.

4) L'Etat se doit d'encourager le secteur industriel par tous les moyens notamment :

- en lui accordant des avantages financiers, fiscaux et douaniers justifiés par les difficultés auxquelles son développement est confronté,
- en facilitant et en simplifiant les procédures administratives pour qu'elles ne constituent pas des entraves, les permis administratifs d'établissement d'entreprises industrielles devant procéder d'études techniques déterminant la possibilité de les réaliser, garantissant leur rentabilité et leur harmonisation avec le développement cohérent de l'industrie, conformément aux prévisions du Plan,
- en relançant l'esprit d'émulation entre les industries concurrentes, ce qui ne peut que favoriser l'amélioration de la production et la diminution des coûts, et en stimulant la conquête de marchés étrangers, en faisant bénéficier éventuellement et pour un délai déterminé certaines entreprises de mesures protectionnelles, selon de normes établies en fonction du volume des investissements et de la valeur ajoutée de la production.

A la lumière de ce qui précède, le Congrès demande :

- La révision du système fiscal et douanier en vue de l'adapter aux exigences de l'évolution de l'industrie,
- L'élaboration d'une politique du crédit industriel, tant pour financer les entreprises, que pour en commercialiser les produits.
- La mise en œuvre de mesures facilitant l'approvisionnement des entreprises en matières premières et en pièces détachées pour que leur marche ne souffre d'aucune pénurie.

5) Il s'impose d'élaborer une politique rationnelle en matière de formation professionnelle en liaison avec les besoins des entreprises et les prévisions du Plan.

Cette politique doit définir la règle à suivre en ce qui concerne l'émigration de la main-d'œuvre dont nos entreprises ne doivent pas souffrir.

6) Le Congrès se prononce en faveur de l'offre à la main-d'œuvre des mêmes possibilités de travail qu'elle trouve dans d'autres pays, pour l'inciter à renoncer à l'émigration, et ce, en encourageant les investissements étrangers, dans la mesure où la production en sera destinée à l'exportation, où les avantages qui leur sont accordés ne dépassent pas ceux accordés aux capitaux internes, dans les mêmes conditions, et où il est tenu compte de l'intérêt national.

7) En matière d'exportation, il est nécessaire de prendre, à titre d'encouragement, des mesures réglementaires en faveur des industries à vocation d'exportation.

## TOURISME

Dans le domaine du tourisme, le Congrès se félicite du démarrage de ce secteur. Il recommande :

1) L'élaboration de textes législatifs assurant à ce secteur une meilleure organisation, favorisant son développement et un meilleur équilibre avec le développement des autres secteurs.

2) Promotion du tourisme intérieur dans la perspective d'un développement régional plus équilibré.

3) La fourniture à ce secteur des moyens lui permettant d'améliorer ses services et notamment en matière de main-d'œuvre et de cadres de gestion.

## ARTISANAT

En raison de la place qu'occupe l'artisanat pour ce qui est de la fourniture d'emplois et du concours qu'il apporte à l'accroissement du revenu national, le Congrès recommande :

1) Que ce secteur soit organisé pour qu'il puisse relever le niveau quantitatif et qualitatif de ses produits.

2) Qu'il soit relancé grâce à la mise à sa disposition des matières premières et à une aide à lui apporter pour écouler ses produits à l'intérieur et à l'extérieur.

3) Que le rôle de l'Office National de l'Artisanat soit rationnellement conçu en vue de la préservation du patrimoine national, un meilleur contrôle de la qualité des produits et une participation effective à la formation professionnelle.

4) Que les activités artisanales soient transformées en petites industries, lorsqu'elles sont susceptibles de l'être.

Enfin le Congrès, tenant compte de ce qui précède, se prononce pour la relance de l'entreprise privée dans le secteur industriel de manière à ce que l'intervention de l'Etat se limite aux entreprises à caractère d'intérêt public et aux secteurs où l'entreprise privée est défailante.

Cette relance ne se conçoit que dans l'égalité totale de soin à accorder à chacun des trois secteurs.

## COMMERCE

Le troisième secteur a toujours été et demeure une source importante d'activités économiques dans le pays.

Pour cette raison, il est nécessaire d'organiser le commerce d'une façon rationnelle selon des règles s'harmonisant avec le développement du pays, pour qu'il soit en mesure de s'acquitter de sa fonction économique et sociale.

A cet effet, le Congrès recommande :

## A. — COMMERCE INTÉRIEUR.

1) Que pour la délivrance des permis d'établissement, les normes en vigueur tiennent compte de l'intérêt du consommateur et de la nécessité de l'organisation du secteur.

2) Que le commerce soit mis en mesure de jouer son rôle à l'égard du consommateur et du producteur de façon à assurer l'écoulement du produit national dans les meilleures conditions.

3) Que le commerce soit considéré comme une source d'investissements pour les secteurs productifs et encouragé à s'acquitter de cette tâche.

4) Que certaines coopératives de consommation soient encouragées à exercer leur liberté de choix et à protéger le consommateur.

## B. — COMMERCE EXTÉRIEUR.

1) Que les relations économiques entre les pays du Maghreb Arabe soient consolidées.

2) Que les exportations soient renforcées par tous les moyens et notamment nos représentants à l'étranger en mesure de jouer leur rôle dans ce but, en prévoyant des crédits de publicité et en élaborant une politique de relance de l'exportation.

3) Que les efforts soient poursuivis en vue de faciliter les importations, d'en rationaliser la procédure et d'éliminer tous les obstacles réglementaires qui freinent l'expansion des exportations.

## C. — TRANSPORTS.

Le Congrès considère que le transport est à la base de toutes les activités économiques. Il y a donc lieu d'en développer tous les modes et d'en réviser les tarifs compte tenu des exigences du développement économique.

— *Résolution de politique sociale, in L'Action, 26/10/1971.*

La Commission Sociale a enregistré avec admiration l'action énergique menée par le Parti et le Gouvernement, depuis l'accession du pays à l'indépendance et à la souveraineté, pour promouvoir l'homme tunisien.

Elle constate avec admiration les efforts déployés par la nation et les sacrifices d'ordre matériel consentis pour améliorer la condition du citoyen tunisien, tant sur le plan physique que sur le plan moral.

Il est en effet admis que la liberté et l'indépendance ne garantissent pas au citoyen sa dignité tant qu'il n'a pas sa part naturelle de nourritures terrestres et spirituelles.

C'est pour atteindre un tel objectif que la nation, sous la conduite du Combattant Suprême, le président Habib Bourguiba, s'est engagée résolument dans la lutte contre le sous-développement, sous tous ses aspects, pour faire du Tunisien un citoyen exemplaire, créateur de richesses et facteur dynamique de progrès et de développement. Ce résultat ne peut évidemment être acquis que par la mobilisation de toutes les énergies dans le cadre d'une action concertée et d'un plan soigneusement élaboré. C'est précisément ce que nous avons accompli en peu de temps depuis que nous disposons de notre souveraineté. Nous devons notre succès à la sagesse de la direction qui a pu forger une unité nationale solide et faire régner dans le pays une stabilité dynamique. Celle-ci a permis à la nation de franchir de grands pas dans la voie du relèvement et de jeter les bases de structures saines, capables de garantir à notre peuple une prospérité globale et une joie de vivre généralisée.

C'est à la lumière de cet « esprit bourguibiste » que les trois sous-commissions issues de la Commission Sociale ont achevé leurs travaux et ont présenté les motions suivantes au 8<sup>e</sup> Congrès de notre Parti Socialiste Destourien.

## I. — ENSEIGNEMENT ET CULTURE

### a) ENSEIGNEMENT :

1) Le 8<sup>e</sup> Congrès du Parti Socialiste Destourien, réuni du 11 au 15 octobre 1971, exprime sa fierté pour le progrès réalisé dans la généralisation de la scolarisation depuis l'indépendance, pour les efforts généreux accomplis par la nation qui a supporté le poids des dépenses nécessitées par cette politique, et pour l'action diligente du gouvernement en matière pédagogique, administrative et d'équipements scolaires.

2) Le Congrès déclare qu'assurer au citoyen tunisien les moyens de développer ses connaissances, le doter d'une éducation morale, religieuse et physique et jeter les fondements d'une renaissance globale pour la communauté nationale, constituent, l'un et l'autre, l'objectif suprême et le but essentiel de tout enseignement et de toute politique éducative.

— Rappelle en particulier que :

a) le caractère démocratique de notre enseignement est une donnée essentielle de notre politique éducationnelle,

b) l'organisation des forces actives et la préparation des énergies humaines à acquérir l'habileté scientifique et technique sont indispensables pour répondre aux exigences du développement et du progrès scientifiques.

3) Le Congrès proclame que l'enseignement en Tunisie ne peut être que :

— national dans les éléments de civilisation dont il procède,

— national dans les objectifs culturels, sociaux et économiques à la compréhension desquels il a mission d'aider,

— national dans la langue véhiculaire qui est l'arabe.

Il doit puiser son authenticité dans sa fidélité aux références de sa propre civilisation, tout en bénéficiant de l'apport du progrès intellectuel dans ce qu'il a d'universel.

4) Le Congrès rappelle que l'arabe est la langue officielle de l'Etat et de la nation, conformément aux dispositions de la Constitution.

Il recommande au Gouvernement d'élaborer, dans les meilleurs délais, après ce congrès, un plan national, d'une portée générale, devant être appliqué par étapes

raisonnables et visant à faire de l'arabe la langue de l'enseignement, de l'administration et des activités culturelles et sociales dans le pays.

5) Le Congrès proclame que la politique de l'enseignement est une politique nationale d'une portée générale qui doit être stable dans ses options et ses objectifs, dans ses programmes et dans ses méthodes.

Il se félicite de la création du Conseil Supérieur de l'Education et des Commissions permanentes de l'Enseignement et se réjouit de la consultation en cours, à l'échelle nationale, concernant l'avenir de l'enseignement. Il recommande de tirer les leçons de cette consultation dans les meilleurs délais afin d'en tenir compte dans l'application.

6) Le Congrès recommande au Gouvernement de s'employer à réduire les grandes inégalités qui existent entre les différentes régions de la République, en accordant aux régions rurales les cadres et les crédits nécessaires pour leur permettre d'atteindre, en matière d'enseignement, le niveau des villes.

7) Le Congrès affirme la nécessité d'accorder une sollicitude vigilante au problème de la dégradation des mœurs. Il rappelle que la sauvegarde des bonnes mœurs est une responsabilité nationale qui doit être assumée, à la fois, par l'Etat, le Parti, les organisations nationales et la famille.

8) Le Congrès proclame que le développement de l'enseignement et de son financement occupe une place importante dans les priorités budgétaires, il estime que la doctrine de l'Etat dans le financement de l'enseignement et de la formation professionnelle et technique se base sur la mobilisation des moyens financiers et éducationnels en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la limite des possibilités de la nation et conformément aux prévisions du plan, et qu'il n'est pas questions d'une renonciation à certains objectifs, renonciation qui serait imposée par une quelconque compression des crédits.

9) Le Congrès proclame que le financement de l'enseignement le plus rentable des investissements en matière de politique de développement et que l'organisation des ressources humaines et leur préparation, moyennant l'enseignement et la formation professionnelle, à remplir avec compétences des tâches scientifiques et techniques, est le meilleur moyen d'assurer les objectifs du développement.

10) Le Congrès recommande que l'Etat, les personnes privées et les collectivités locales conjuguent leurs efforts pour supporter les dépenses de l'enseignement et faire face à l'accroissement de ses charges.

On restera ainsi fidèle à une bonne et vieille tradition qui a toujours été en honneur dans le pays, en matière de financement de l'enseignement.

11) Le Congrès recommande que la politique éducative se fonde sur un plan d'une longue portée, rationnellement élaborée, définissant qualitativement et quantitativement les objectifs à atteindre, prévoyant les moyens matériels et humains nécessaires à cet effet, fixant les étapes à franchir et s'attachant à la réalisation des buts assignés. Ce plan doit s'intégrer dans le plan général du développement et s'appuyer sur ses données.

Il recommande que la priorité dans l'organisation des ressources humaines doit être donnée à la formation des instituteurs et des professeurs du secondaire et du supérieur, afin d'assurer, dans des délais raisonnables, notre autonomie en matière d'enseignement et la tunisification des cadres à tous les degrés.

12) Le Congrès estime que la responsabilité de l'enseignement, de la formation professionnelle et technique et de la préparation des cadres doit être assumée par les différents ministères. Il proclame que le plan de développement de l'enseignement et d'organisation des ressources humaines doit procéder d'un plan national dont l'élaboration et la mise en œuvre dépendent de l'action concertée de tous les services spécialisés de l'administration et doit bénéficier de la conjugaison de tous les efforts.

Ainsi, la voie sera frayée à l'unification des programmes généraux et des méthodes pédagogiques, et, à une économie dans la mobilisation des moyens.

C'est pourquoi le Congrès recommande au gouvernement d'organiser la collaboration et la coordination entre les différents services publics en vue d'établir un plan de développement de l'enseignement. Il recommande aussi de procéder à l'organisation des ressources humaines, de promouvoir les études statistiques et sectorielles indispensables et de suivre l'exécution des réalisations.

13) Le Congrès demande à la Commission Centrale du Parti de prêter une attention particulière à l'application de ces recommandations et de collaborer avec les services

gouvernementaux, l'Assemblée nationale et les organisations nationales, pour en faciliter la mise en œuvre. Un rapport à ce sujet doit être soumis au prochain congrès.

#### b) LA CULTURE :

La culture, comme principe de base de tout renouveau en matière économique, intellectuelle et spirituelle, est une fin en soi. Elle incarne la personnalité de la nation et constitue le trait d'union entre son présent, son passé et son avenir. Elle est, en même temps, un instrument de promotion des masses populaires et de l'éveil de leur conscience. Aussi, joue-t-elle un rôle déterminant dans la renaissance des peuples et des nations. Elle ne dépend pas de la vie des individus, elle ne se reflète pas dans l'enseignement d'une école ou dans le contenu d'un livre. Elle constitue plutôt la trame de la vie de l'homme et celle des nations.

Le Parti et le Gouvernement ont déployé des efforts soutenus pour répandre la culture par tous les moyens en leur pouvoir, étant persuadés qu'elle est le meilleur instrument d'éducation et de prise de conscience.

Le 8<sup>e</sup> Congrès du Parti, conscient de l'importance fondamentale de la culture dans ces deux domaines, recommande :

1) de poursuivre l'effort pour sauvegarder notre authenticité et consolider notre personnalité nationale. Ainsi sera maintenue vivante notre civilisation arabo-musulmane et celle-ci sera en mesure de répondre aux exigences du monde moderne.

2) de consolider les liens entre le présent, le passé et l'avenir en insufflant une vie nouvelle à notre patrimoine national, en développant notre équipement culturel, en réalisant une plus grande diversité et une universalité plus étendue,

3) de tenir compte des exigences du monde moderne, des aspirations de la société et l'action réciproque des différentes cultures,

4) de consolider les efforts tendant à sauvegarder notre patrimoine archéologique à travers les siècles. Une attention particulière doit être prêtée au premier siège de notre mouvement national. Il s'agit de la maison du militant Ahmed Ben Ayed à Ksar Hellal, devenue monument historique et qui mérite d'être l'objet d'une sollicitude urgente,

5) de s'attacher à faire triompher une culture nationale avec ses qualités islamiques, ses caractéristiques spécifiques en se basant sur des fondements solides,

6) de développer les échanges culturels avec les peuples frères et amis et en particulier avec les nations du Maghreb Arabe,

7) de multiplier les moyens audio-visuels pour diffuser la culture parmi les masses populaires et étendre l'aire de son rayonnement. Il convient de s'attacher à encourager les vocations à se manifester et de veiller au bon niveau de notre culture et à son contenu,

8) de multiplier les moyens d'encouragement et de s'attacher à former des cadres compétents et capables de s'acquitter de leur mission culturelle,

9) d'augmenter les crédits attribués aux affaires culturelles et d'inciter les conseils de gouvernement et les municipalités à accroître leurs contributions au financement des organisations culturelles,

10) d'appuyer les efforts déployés par les organisations culturelles, en particulier les comités culturels, pour s'assurer des possibilités matérielles et des cadres.

Il y a lieu de coordonner l'action des différents comités culturels dans leurs activités respectives.

11) d'inciter les hommes de lettres à contribuer plus valablement à la renaissance culturelle par leurs productions littéraires et par le concours qu'ils peuvent lui apporter dans tous les domaines. Il y a lieu de les encourager dans cette action.

## II. — LA JEUNESSE

Le 8<sup>e</sup> Congrès National du Parti Socialiste Destourien réuni du 11 au 15 octobre 1971.

Conscient de la grande mission qu'il assume et dans le but d'assurer à cette mission pérennité et invulnérabilité, estime indispensable de consolider la compréhension mutuelle entre le Parti et les générations montantes.

La jeunesse est en effet l'espoir de la nation, le dépositaire de ses valeurs et son énergie créatrice dans l'œuvre révolutionnaire qu'entreprend le Parti pour triompher du sous-développement.

— Croit à la nécessité d'inculquer à notre jeunesse une somme de principes et de vertus morales pour en faire un exemple de droiture, de clairvoyance, de force de caractère et d'abnégation; comme il estime indispensable de nourrir cette jeunesse du suc de l'authenticité nationale, de lui enseigner les principes de notre Parti et sa foi militante. Ainsi, elle sera apte à jouer le premier rôle dans les rangs de notre communauté et à être l'élément moteur de son énergie.

— Pense qu'en s'attachant à consolider l'unité de la jeunesse et à faire régner la compréhension et la bonne entente entre ses différents éléments, on assure la meilleure garantie à l'unité nationale qui a été le fondement de la longue lutte du Parti et dans laquelle se sont forgées toutes les bonnes volontés dans leur combat pour la réalisation des aspirations nationales.

— Estime qu'en renforçant la personnalité de la jeunesse et en faisant l'émanation de nos valeurs spirituelles et culturelles, compte tenu des réalités de notre pays, on est assuré de former une jeunesse engagée, ouverte à l'évolution et confiante dans l'avenir national.

— Estime que le renouveau de la jeunesse ne peut être total que s'il s'inspire d'une éducation continue et globale. Cette condition n'est réalisable que si tous les facteurs éducationnels développent un effet cumulatif et coordonnent leur action, et s'il est prêté une attention particulière au troisième milieu pour en organiser la liaison avec ceux de la famille et de l'école.

— Souligne que l'ouverture du Parti aux générations montantes lui a permis, dans le passé, et lui permettra, dans l'avenir, le renouvellement de ses cadres et garantit la symbiose avec les générations qui les ont précédées.

— Engage vivement, la jeunesse tunisienne à s'élever à la hauteur de la mission qui lui est confiée en tant que partie intégrante de la nation et qui doit se traduire par une mobilisation en vue de sauvegarder les acquis nationaux et en réaliser de nouveaux.

Proclame que la génération montante bénéficiera toujours de la confiance et de la sollicitude du Parti et de celle du Combattant Suprême, le Président Habib Bourguiba.

Présente les recommandations suivantes :

1) Estime que les organisations de jeunesse doivent rassembler tous les jeunes et poursuivre une action d'éducation continue dans le cadre d'une unité rassemblant toutes les catégories de jeunes. Il estime également que toutes les organisations de jeunesse doivent être en contact intime avec la famille et l'école pour agir sur elles et subir leur influence.

Ainsi se formera, pendant les différents stades de son développement, la personnalité du citoyen exemplaire, par une éducation des jeunes dans les domaines spirituel, moral, physique, social et civique et cette formation rendra le citoyen apte à assumer ses responsabilités dans la communauté socialiste destourienne.

2) Propose que les organisations de jeunesse, tout en forgeant leur propre personnalité, doivent coordonner leurs activités au sein d'une Union Tunisienne des jeunes incarnant l'unité de la jeunesse dans la diversité et la spécialisation. Cette « Union » jouera le rôle de coordonnateur et aura pour mission d'unifier les méthodes de formation afin de permettre au Parti de former des générations engagées et militantes.

3) Estime que la généralisation du principe des élections à l'intérieur des structures de tutelle, de coordination et de direction des organisations de jeunesse constitue un renforcement de l'esprit démocratique à l'intérieur du Parti lui-même et un stimulant pour les cadres et la jeunesse à mieux apprécier leurs responsabilités et à agir avec plus d'enthousiasme.

4) Propose de réorganiser la jeunesse destourienne au sein d'une organisation relevant du Parti qui réunira tous les jeunes militants à l'intérieur de la cellule. Celle-ci veillera sur leur formation, leur inculquera l'amour du Parti et en fera des militants engagés ayant foi dans sa mission.

Ils pourront ainsi contribuer à l'édification de l'Etat et à la construction d'une société socialiste saine.

5) Propose que l'élection du délégué des jeunes se fasse par l'assemblée générale annuelle de la cellule et que ce délégué soit responsable de l'application de la politique

du Parti en matière de jeunesse. Il dirigera l'activité de la jeunesse destourienne et coordonnera l'action des différentes organisations de jeunes dans le secteur.

6) Recommande de réorganiser l'activité scout en vue de la création d'une organisation scout qui aura pour mission de veiller à la formation des jeunes enfants dans le cadre d'une éducation adaptée aux différents stades de leur développement.

7) Proclame que la protection des enfants au troisième milieu par leur intégration dans les colonies de vacances et celle des enfants des écoles par leur intégration au sein de la « Jeunesse Scolaire » doivent avoir pour objet d'éduquer ces enfants et d'affiner leurs facultés mentales pour les rendre aptes à contribuer à l'effort de la nation afin de construire une société juste et saine.

8) Estime indispensable de conserver l'organisation des étudiants destouriens qui ont pour devoir de consolider l'esprit militant dans les rangs des étudiants et à l'intérieur de l'U.G.E.T. et demande que l'action des organisations des étudiants soit marquée par la continuité et l'efficacité.

9) Considère que l'éducation de la jeunesse est une responsabilité collective et qui importe :

1. de donner à la famille le sens de la responsabilité dans l'éducation des enfants,
2. d'obtenir que l'école s'acquitte de sa mission éducative dans son sens le plus large,
3. de faire participer les organisations de jeunes dans les responsabilités éducatives.

10) Insiste sur la nécessité de concevoir une politique globale de la jeunesse et de veiller à coordonner l'action de ces organisations au sein du « Conseil Supérieur de la Jeunesse et des Sports ».

Estime qu'il importe que tous les militants responsables qui se livrent à une activité au sein des organisations de jeunes doivent être d'une moralité exemplaire et se parer de toutes les vertus militantes d'esprit de sacrifice et de dévouement pour servir de modèle à notre jeunesse destourienne. Il est enfin demandé à tous les cadres de faire preuve d'un sens plus aigu de leur responsabilité et d'un plus grand enthousiasme dans l'action.

— Estime qu'il est nécessaire de protéger la génération montante contre tous les dangers d'ordre moral qui peuvent la menacer et de déployer plus d'efforts pour lui donner une formation spirituelle et morale qui la rendent capable de sacrifice et foncièrement attachée aux valeurs morales.

— Souligne, qu'en s'attachant à former des cadres compétents, en élaborant un plan à cet effet, et en fixant les options fondamentales dans ce domaine, on est assuré d'obtenir un niveau satisfaisant.

— Il est recommandé aussi de créer des centres nationaux et régionaux dont les programmes pour la formation des cadres doivent se fonder sur l'attachement à la Patrie, au Parti et à l'authenticité de notre culture. Ces cadres recevront également dans ses centres des notions fondamentales sur « l'animation » dans les groupements et les unités de jeunesse.

Considère que la protection de la jeunesse constitue l'une des options fondamentales de la nation. Il estime nécessaire de lier l'activité de la jeunesse et la pratique des sports aux organismes économiques, sociaux et culturels. Il propose à ces organismes de réserver dans leur budget un certain pourcentage de leurs ressources au profit de l'équipement des organisations socio-culturelles. Ces organisations sont invitées à accorder des « vacances culturelles » aux cadres qui participent d'une façon effective aux organisations de jeunesse et de sports pour effectuer des stages et prendre part à des cycles de formation créés à leur intention.

Se félicite des efforts déployés par l'Etat et le Parti dans le domaine de « la Jeunesse et des Sports », efforts qui ont permis à nos jeunes d'acquérir du savoir et de se former sainement. Il recommande de poursuivre ces efforts dans ce domaine.

a) en accordant une plus grande sollicitude à l'infrastructure et en rendant les maisons de jeunes, les jardins d'enfants, les clubs, les stades et les centres de toutes sortes, accessibles à la jeunesse, leur accès étant considéré comme répondant à un besoin pressant des jeunes.

b) en veillant à former des cadres stables « Jeunesse et Sports » au sein d'écoles publiques spécialisées. Ces cadres doivent se consacrer à leur tâche dans l'enthousiasme au service des jeunes.

c) considérant l'importance du rôle des sports dans la formation physique, spirituelle et morale des jeunes, il importe d'accorder une plus grande sollicitude à leur

pratique, de la perfectionner et de l'étendre à toutes les régions de la République. Il est recommandé de créer un organisme spécialisé chargé d'imaginer les voies et les méthodes les meilleures pour faire la pratique des sports et une activité éducative et moralisante.

Se félicite du rôle joué par le Parti dans la diffusion de la culture et l'encouragement prodigué aux activités culturelles à l'intérieur du pays. Il propose que la création artistique soit encouragée auprès des jeunes qui apporteront ainsi leur contribution à la reconnaissance culturelle nationale.

Le Congrès exprime sa fierté pour la révolution « éducationnelle » accomplie par le Parti. Elle a offert l'occasion à des centaines de milliers de jeunes tunisiens de fréquenter les établissements d'enseignement. Il estime que cette révolution manquerait une partie de ses objectifs si l'on ne s'occupe pas du sort des jeunes qui ont dû interrompre leurs études. Il faudrait élaborer un plan d'emploi de ces défailants, après les avoir formés professionnellement et techniquement.

Ainsi tous les jeunes pourront trouver un débouché de devenir des agents de production.

Propose de procéder à des études sociales sur les jeunes qui vivent en dehors de toute organisation, sur les fléaux qui les affectent et les dangers qui les menacent, et de définir une politique préventive pour conjurer les périls sociaux qui les guettent, politique dont la mise en œuvre sera confiée aux Ministères intéressés et à leurs services spécialisés.

Le Congrès engage vivement la jeunesse tunisienne à se consacrer à un travail productif et à contribuer, par son labeur, au développement du pays, à son relèvement et à sa prospérité, prenant exemple sur la conduite des générations qui l'ont précédée et qui se sont illustrées par leur combat pour la libération de leur pays, sous la conduite du guide de la jeunesse du Président Habib Bourguiba.

### III. — LA SANTE ET L'HABITAT

La sous-commission de la santé, de l'habitat, de l'emploi et de la formation professionnelle issue de la commission sociale du 8<sup>e</sup> Congrès du Parti Socialiste Destourien enregistre avec satisfaction les efforts soutenus pourvus par le gouvernement du Combattant Suprême et par le Parti en faveur de l'homme tunisien, sur les plans sanitaires, social et moral. De nombreuses réalisations ont été effectuées dans ces domaines et dont nous signalerons les suivantes :

- 1) extension du bénéfice de la sécurité sociale aux ouvriers agricoles,
- 2) poursuite de l'effort en matière de constructions sanitaires, de formation de cadres hospitaliers compétents et de campagnes sanitaires préventives,
- 3) progrès en matière de planning familial,
- 4) poursuite de l'effort en matière d'habitat pour doter les Tunisiens de logements décents,
- 5) création d'organismes s'occupant de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'émigration de la main-d'œuvre à l'étranger,
- 6) augmentation des traitements et salaires qui s'est traduite par l'instauration de la paix sociale et par l'accroissement de la production.

La sous-commission fait les recommandations suivantes :

#### 1. — L'EMPLOI.

— l'augmentation des possibilités d'emploi doit être le fondement essentiel du 4<sup>e</sup> plan et des plans suivants. Cependant on doit veiller à maintenir l'équilibre entre les exigences du plein emploi et les impératifs du développement.

— étudier les possibilités d'encourager les nouvelles entreprises offrant une large potentialité d'emplois et de la main-d'œuvre spécialisée.

— veiller au contrôle de l'acquisition d'équipements mécaniques nouveaux surtout dans les domaines où il y a pléthore de travailleurs manuels.

— réexaminer l'organisation et la diversification des programmes de la lutte contre le chômage de manière à résorber les différentes catégories de chômeurs.

— appliquer le projet concernant l'octroi de prêts aux petits agriculteurs par le transfert, à cette fin, des crédits réservés aux chantiers de la lutte contre le sous-développement et étendre le bénéfice de cette mesure aux activités de l'artisanat et de la pêche maritime.

Pour réaliser la politique du plein emploi poursuivie par le gouvernement, procéder à une meilleure coordination entre les services administratifs spécialisés et les entreprises nationales et privées.

S'efforcer de créer de nouveaux emplois dans les régions rurales pour réduire le mouvement d'exode vers les villes.

#### *La formation professionnelle.*

Veiller à mettre en accord, qualitativement et quantitativement, la politique de formation professionnelle avec les exigences du développement économique.

#### *L'émigration.*

La sous-commission enregistre avec satisfaction et fierté l'attachement de nos compatriotes travaillant à l'étranger, à leur patrie et à leurs traditions nationales. Elle recommande de les entourer ainsi que leurs familles d'une plus grande sollicitude.

Exercer un contrôle plus strict sur l'émigration de la main-d'œuvre spécialisée pour protéger notre économie contre une éventuelle pénurie de certains spécialistes.

En matière d'emploi, la sous-commission recommande :

De réviser les lois sociales pour répondre à l'évolution économique et sociale intervenue dans le pays.

De hâter l'élaboration des statuts particuliers et leur promulgation ainsi que des conventions collectives afin de rassurer les ouvriers intéressés sur leur avenir. L'octroi de ses garanties provoquera une augmentation de la production.

Veiller à l'application des lois sociales en multipliant les cadres nécessaires à l'accomplissement de cette tâche.

Mettre en place tous les moyens médicaux et techniques pour protéger la santé de l'ouvriers à l'intérieur de l'entreprise.

### 2. — LA SÉCURITÉ SOCIALE.

Veiller à moderniser, à diversifier et à généraliser la sécurité sociale, hâter la promulgation d'une loi portant attribution d'une allocation aux vieillards.

Etudier la possibilité de généraliser par étapes, le régime de la retraite.

Réviser les critères selon lesquels sont accordés les soins médicaux afin de les adapter aux besoins de l'ouvrier.

Généraliser le régime des assurances maladie, au profit des ouvriers de l'Etat.

### 3. — L'HABITAT.

Recommandations de la commission dans ce domaine.

Poursuivre l'effort en matière d'habitat surtout dans les campagnes et lier cet effort à l'emploi et à la production.

Créer des organismes d'épargne-logement.

— Imaginer des formules nouvelles adaptées aux besoins des différentes catégories sociales et inviter les entreprises à construire des logements au profit de leurs agents.

Promouvoir l'infrastructure dans les agglomérations et les pourvois, en particulier, de l'eau potable.

### 4. — LES COMMUNES

La sous-commission recommande de :

— Réviser les structures intercommunales.

— Aider les communes à réaliser leurs projets.

— Réviser le régime de la création des municipalités afin d'élever les communes à la hauteur de leur responsabilité.

— Réunir un séminaire national des municipalités.

## 5. — LA SANTÉ.

Elaborer un plan qui tient compte de la justice sanitaire afin d'établir dans ce domaine un équilibre entre les différentes régions en matière d'établissements hospitaliers et de cadres médicaux :

- Apporter plus de circonspection dans le choix des cadres médicaux étrangers.
- Doter les régions rurales de médicaments en quantités suffisantes, y mieux organiser les visites médicales et les doter d'équipements hospitaliers.
- Etablir un plan pour les réalisations sanitaires afin d'en garantir le fonctionnement en temps opportun.
- Veiller à ce qu'elles soient nanties de tout ce dont elles ont besoin en matière et en effectifs humains.
- Examiner la possibilité de doter les régions rurales de produits médicaux en particulier, pour les soins urgents.
- En matière de planning familial il y a lieu de mettre en place les moyens, avant de mettre en exécution les plans.

## 6. — LA PROTECTION SOCIALE.

Dans ce domaine la sous-commission fait les recommandations suivantes :

- S'attacher à confectionner les lois, à prévoir des crédits et à créer des structures qui auront pour mission d'éduquer et de développer une action sociale et dont le rôle est important dans l'éveil de la conscience du citoyen et dans sa formation morale et spirituelle.
- S'occuper utilement des résistants, des veuves de nos martyrs, de leurs enfants, de tous les orphelins et des « villages d'enfants de Bourguiba ».
- Entourer de sollicitude tous les aveugles et tous les handicapés et multiplier leurs chances dans tous les domaines des activités culturelle, économiques et sociales, en créant à leur intention des organismes spécialisés qui les aideront à s'intégrer dans la vie de la nation et à surmonter leurs complexes d'infériorité, pour accéder à la joie de vivre.

## f) Les élections des organes dirigeants.

— *Le nouveau Comité central* (1).

Liste des candidats, avec indication du nombre de voix obtenues par les candidats, *Al-'Amal* 16/10/71.

Nombre de congressistes : 1 080

Suffrages exprimés : 958

Bulletins nuls : 81

Bulletins valables : 877

• Candidats non élus.

	NOMBRE DE VOIX ET RANG		NOMBRE DE VOIX ET RANG
Hédi NOUIRA	637 élu 5 <sup>e</sup>	Habib ACHOUR	455 élu 19
Ahmed MESTIRI	788 élu 2 <sup>e</sup>	Tahar BELKHOJA	• 245
Béchir ZARG EL AYOUN	• 194	Mohamed MASMOUDI	596 élu 8 <sup>e</sup>
Bahi LADGHAM	793 élu 1 <sup>er</sup>	Mohamed BEN AMARA	608 élu 6 <sup>e</sup>
Habib BOURGUIBA Jr	413 élu 25 <sup>e</sup>	Mahmoud CHARCHOUR	354 élu 33 <sup>e</sup>
Hassib BEN AMMAR	585 élu 9 <sup>e</sup>	Mohamed SALAH BEL HAJ	436 élu 23 <sup>e</sup>

(1) Pour la liste des membres du Comité central avant le 8<sup>e</sup> Congrès voir l'*Action* du 2/4/71 p. 4.

	NOMBRE DE VOIX ET RANG		NOMBRE DE VOIX ET RANG
Mohamed SAYAH	307 élu 45°	Lakhdar JELIDI	• 53
Sadok MOKADDEM	751 élu 3°	Ibrahim ABALLAH	• 103
Abdallah FARHAT	356 élu 31°	Béehir M'HEHEBI	335 élu 38°
Béji CAID ESSEBSI	597 élu 7°	Béehir BELLAGHA	• 155
Jellouli FARES	750 élu 4°	Béehir BEN B'CHIR	• 144
Habib BOULARES	530 élu 14°	Béehir BEN NEJIMA	• 36
Hassan BELKHOJA	• 235	Béehir BEN SLAMA	• 98
Rachid DRISS	558 élu 11°	Boubaker EL-AZZI	• 233
Taieb SAHBANI	536 élu 13°	Taoufik BEN BRAHIM	• 88
Taieb SLIM	574 élu 10°	Habib TLIBA	• 152
Mustapha FILALI	487 élu 16°	Hamed ZGHAL	• 158
Mohamed MZALI	283 élu 50°	Habib GUERFAL	• 200
Mohamed JEDDI	451 élu 21°	Hassouna EL-KAROUI	• 74
Nouri BOUDALI	268 élu 56°	Habib EL-MESTAOUI	405 élu 27°
Sadok BEN JEMAA	529 élu 15°	Houcine EL-MAGREBI	431 élu 24°
Abdelmajid RAZGALLAH	• 216	Hassine BELLAAGE	• 149
Abdelmajid CHAKER	455	Hassine LASSOUED	• 59
	élu 19° bis	Habib LAMTI	• 42
Ferjani BEL HAJ AMMAR	542 élu 12°	Hamadi DHAOUADI	• 44
Driss GUIGA	365 élu 30°	Hamed EL-KAROUI	• 195
Habib CHATTI	275 élu 53°	Hacine BEN KAHA	• 57
Habib BEN CHEIKH	250 élu 57°	Hassine DEBBECH	• 177
Ahmed NOUREDDINE	356	Khaled BEN HASSINE	• 91
	élu 31° bis	Dali JAZZI	• 107
Mme Radhia HADDAD	447 élu 22°	Ridha M'RAD	• 115
Mahmoud MAAMOURI	• 187	Rachid CHATTI	• 125
Mahjoub BEN ALI	• 201	Ridha EL-AZZABI	• 102
Néjib BOUZIRI	• 153	Zakaria BEN MUSTAPHA	382 élu 29°
Abdelhamid AMMAR	• 100	Tahar ABDELWAHEB	• 110
Ameur BEN AICHA	307	Taieb TEKAYA	• 177
	élu 45° bis	Taieb TRIKI	• 162
Mohamed FITOURI	346 élu 35°	Tahar KOUKI	• 54
Mansour MOALLA	353 élu 34°	Tahar EL-ALMI	• 55
Mohamed GHEDIRA	• 243	Dhaoui HANNABLIA	307
Mustapha ZANOUNI	• 166		élu 45° ter
Ali ZOUAOU	317 élu 42°	Slaheddine BEN HMIDA	• 105
Frej JABBES	404 élu 28°	Sadok MATRACH	• 26
Chedli KLIRI	345 élu 36°	Sadok BOUSSOFFARA	• 77
Ahmed BELLASOUED	• 205	Mohamed TAIEB EL MEHDI	• 126
Boulbaba HAMID	250	Mehrez BELLAMINE	• 205
	élu 57° bis	Mohamed LAROUCSI METOUI	466 élu 18°
Béehir AKRIMI	• 244	Mekki GRISSIA	• 228
Belgacem DEBCHA	271 élu 55°	Moussa HOUISSI	326 élu 40°
Boubaker BEKIR	• ?	Mahmoud KRICHENE	• 68
Taieb BEN MANSOUR	• 161	Mahmoud ELLAFI	• 151
Mohamed JENIFENE	312 élu 43°	Mohamed EL-MOKDAD EL-TBARKI	• 45
Mohamed MOADA	344 élu 37°	Mohamed BELLAMINE	306 élu 48°
Larbi MALLAKH	• 241	Mohamed BEN AHMED	• 195
Abderrahman TOUKABRI	274 élu 54°	Mohamed BOULILA	• 185
Abdelmajid TOUIHRI	• 115	Mohamed DABOUSSI	• 51
Ammar GHALLAB	• 170	Mahmoud EL-GHALI	• 67
Abdelmajid BOUALLEGUE	• 185	Mahmoud MESSADI	481 élu 17°
Ahmed CHTOUROU	294 élu 49°	Mhamed CHAKER	312
Ahmed BEN YOUNES DERICHE	• 142		élu 43° bis
Ahmed NOUREDDINE CHEDLY	• 59	M'Hamed TARRAS	• 116
Ahmed BEN ARFA	• 63	Mahmoud EL-KEFI	• 159
Ahmed SAHNOUN	• 67	Mohamed CHELLY	• 64

Mahmoud ZIOUA	• 177	Ali CHEBBI	• 88
M'Hamed KACEM	• 100	Amor MSADDEK	• 109
Mustapha JAAFAR	• 63	Abdessattar EL-AJMI	
Mustapha KHALFA	• 95	Ali MARZOUKI	276 élu 52°
Mabrouk ABDESSAMAD	• 91	Ajmi SLIM	• 149
Mohamed EL-CHAOUACHI	• 82	Abdelhakim AYADI	• 85
Moudi KHEMASSI	• 136	Abdelhakim SLAMA	• 76
Mustapha MAKHLOUF	• 97	Abdeddayem BABAY	283
Mokhtar BELLAGHA	• 119		élu 50° bis
Haj Mokhtar HABIB	• 36	Abderrahmane BEN MESSAOUD	• 194
Monji TLILI KTARI	• 66	Abderrahmane BOUAOUAJA	• 124
Mouldi KARIM	• 62	Amor SAIDI	• 67
Noureddine GLENZA	• 145	Abdessalem KELLAL	• 128
Ezzedine ACHOUR	• 122	Abdeljaouad MZOUGH	• 25
Larbi ABRERRAZAK	• 47	Abderrahman KHOUBHANI	• 87
Abdelhak LASSOUED	326	Ali BEN ABDALLAH BELLJ	• 83
	élu 40° bis	Férid SOUDANI	• 66
Abderrahman ABDENNABI	• 132	Faouzi BEN HAMIDA	• 131
Abderrahmane BOURAOUI	• 146	Chedli BEN BRAHIM	• 71
Abdelaziz BELTAIEF	413	Hédi AMARA	• 43
	élu 25° bis	Hédi BELAKHOVA	• 91
Abbas HAKIMA	• 125	Hédi SAFI	• 69
Allala LAOUI	• 80	Hédi GHRISSI	• 38
Ezzeddine DRISS	• 57	Hédi TOUNSI	• 57
Ali BEN CHAABANE DACHRAOUI	• 40	Hédi KHEFACHA	334 élu 39°
Abdallah ZOUAGHI	• 119	Hichem BEN AMMAR	• 46
Ali YAALAOUI	• 99	Youssef FERJANI	• 102

— *Le nouveau Bureau Politique.*

Liste des 14 membres du Bureau Politique avec mention du nombre de voix obtenues et de leur fonction. *La Presse de Tunisie*. 23.10.71. *L'Action*. 27.10.71.

Les résultats du vote sont les suivants :

votants : 54 (sur les 58 membres) (1)

bulletins valables : 47

bulletins nuls : 7

<i>Elus</i> : Hédi NOUIRA	: 41 secrétaire général
Dhaoui HANNABLIA	: 38 membre
Ferjani BEL HAJ AMMAR	: 36 membre
Mustapha FILALI	: 36 directeur du Parti
Mohamed MASMOUTI	: 35 secrétaire général adjoint
Habib ACHOUR	: 35 membre
Taieb SLIM	: 33 membre
Jellouli FARES	: 31 trésorier général adjoint
Mansour MOALLA	: 31 secrétaire général adjoint
Hédi KHEFACHA	: 31 membre
Sadok MOKADDEM (2)	: 30 membre
Abdallah FARHAT	: 28 trésorier général
Béehir MHEDEBI	: 28 membre
Rachid DRISS	: 26 membre

(1) Le Président BOURGUIBA s'est abstenu de voter.

(2) Sadok MOKADDEM, président de l'Assemblée Nationale, démissionne du Bureau Politique. *L'Action*, 27/10/71.

Outre les 14 élus, la presse donne les noms des 6 membres du Comité Central qui figuraient sur la liste des 20 noms proposée par le Président BOURGUIBA.

Chedli KLIBI  
 Moussa ROUISSI  
 Mohamed SAYAH  
 Aneur BEN AICHA  
 Mohamed BELLAMINE  
 Mohamed JEDDI

— *Discours prononcé par le Président BOURGUIBA le 22.10.71 au Palais de Carthage à l'occasion de la première réunion du Comité Central au cours de laquelle a été élu le Bureau Politique. L'Action, du 26.10.1971.*

Avant d'en venir à l'objet de cette réunion, c'est-à-dire la constitution d'un commun accord du Bureau Politique — celui-ci étant appelé à diriger le Parti en collaboration avec le Président ou plutôt à assister le président dans cette tâche — je tiens à vous souhaiter la bienvenue. Vous savez combien je suis heureux chaque fois que j'accueille ici des militants, surtout quand ils sont de diverses générations, jeunes et vieux réunis ensemble.

Conformément aux résolutions du Congrès, le Président du Parti réunit le Comité Central pour la désignation des membres du Bureau Politique. A cet effet, nous avons établi une liste de personnalités choisies parmi celles qui participent à cette réunion. Cette liste présente des caractéristiques particulières. Nous avons d'abord été guidés par un souci de cohésion, en vue de faciliter la tâche du Président. Celui-ci, tenu, comme vous le savez à ménager sa santé, voudrait se décharger de plus en plus sur compagnons de la seconde génération de militants, ceux qui, parce qu'encore jeunes, n'avaient peut-être pas participé à la lutte pour la libération. Nous avons voulu leur adjoindre un certain nombre de militants de la première heure, dont l'expérience, à défaut d'une grande culture, peut être d'un apport appréciable pour le Bureau Politique, lorsque celui-ci est appelé à arbitrer en cas de divergence d'opinions.

Ainsi se retrouveront au Bureau Politique des pionniers, des militants de la deuxième génération et des jeunes de la troisième génération. De la sorte, le Bureau Politique, tout en s'adaptant aux exigences de notre époque et en s'ouvrant aux courants modernes, fera preuve de pondération et évitera toute précipitation aux conséquences néfastes.

J'ai également considéré qu'il y avait intérêt à ce que le Bureau Politique soit représentatif de toutes les forces populaires : agriculteurs, commerçants, travailleurs, syndicalistes, d'autant plus que les organisations nationales professionnelles — à l'exception de l'U. T. A. C. qui le fera je crois en décembre — se sont restructurées sur des bases solides, ce qui leur permet d'apporter une assistance valable à leurs adhérents. Cette représentation s'impose du fait même que, dans sa grande majorité, le peuple est constitué d'agriculteurs, de travailleurs et de commerçants.

Il m'a fallu aussi tenir compte de la nécessité d'assurer la représentation au Bureau Politique, par des militants de valeur, de régions telles que celles du Kef, de Kasserine, etc. qui n'ont jamais eu de délégués à cette haute instance.

Ces dispositions n'ont d'autre but que de réunir les conditions d'une cohésion aussi parfaite que possible et de prévenir tout sujet de discorde, tout ce qui pourrait favoriser les intrigues ou les manœuvres.

Il y a quarante ans, en commençant ma carrière politique, je m'étais proposé d'unir la nation. Cette tâche, je l'ai poursuivie sans relâche. Mais, au bout de quarante ans, notre huitième congrès qui, dans mon esprit, devait rapprocher davantage les hommes, concilier les opinions, combler les fossés, trouver des compromis propres à consolider le Parti et à le renforcer n'a fait que mettre en relief la division de la nation et dégager des clans hostiles. J'en éprouve une grande peine et ma voix s'en ressent, comme vous devez vous en rendre compte. Mais ce n'est pas le moment d'évoquer ce problème qui, en fait, existe. C'est la conséquence de notre orientation démocratique.

Lorsque, l'année dernière, dans mon discours du 8 juin, j'ai parlé de l'amélioration des structures du Parti pour assurer une plus grande liberté et donner au peuple une plus large latitude pour se faire entendre, autrement dit pour instituer plus de démocratie, j'ai ajouté un mot qu'on a peut-être oublié aujourd'hui : j'ai dit qu'il ne fallait pas aller d'un excès à l'excès contraire. Le régime démocratique est en effet un régime délicat, difficile à manier. Certes, l'individu s'y trouve exalté. Mais le sort de ce régime dépend du niveau des hommes, surtout au sommet.

Parmi les hommes sur lesquels nous comptons, nombreux sont ceux qui n'ont pas été à la hauteur de notre préjugé favorable. Il en est résulté que, plutôt que de rapprocher les opinions et les points de vue qui tendaient tous à servir les intérêts du pays — car il n'est personne en Tunisie qui pense à œuvrer contre la nation — plutôt que de donner comme premier objectif le bien du peuple et de se convaincre profondément que la première assise de la Tunisie indépendante est l'unité nationale, voilà que ces hommes prennent le contre-pied du postulat. Nous le déplorons.

De toutes façons avant d'établir cette liste, j'ai consulté un grand nombre de nos camarades, particulièrement ceux qui étaient mes compagnons des durs moments de la lutte. J'ai recueilli leurs avis. Entre autres, M. Sadok Mokaddem, à la fin de notre entretien, m'a suggéré de présenter à la confirmation du Comité Central une liste de noms dépassant de deux ou trois unités le nombre de sièges que comporte le Bureau Politique. J'ai réfléchi à la suggestion. Il m'apparut qu'elle méritait d'être retenue et qu'elle présentait plus d'avantages que d'inconvénients. J'ai même pensé qu'il était possible de porter jusqu'à vingt le nombre des candidats parmi lesquels le Comité choisirait les quatorze membres du Bureau politique quitte à rayer six noms.

Ainsi aura été laissé à votre libre choix la composition future du Bureau et chacun aura effectivement participé à la sélection, sans qu'en aucune façon il ait eu le sentiment d'avoir cédé à une contrainte de ma part.

J'ai fait part à M. Ladgham de mon désir de le voir figurer parmi ces candidats. Il a invoqué la fatigue due à ses longs services au Parti et au Gouvernement. Il m'a demandé de l'en dispenser. J'ai déféré à sa demande. Je sais quelle somme d'efforts il a fournis ; il en a gardé des cheveux blancs, comme moi-même et beaucoup d'autres, sauf, bien entendu, ceux que la calvitie a sauvés de cet outrage.

La question ne me semble donc pas présenter de difficultés et n'appelle pas de discussions. Nous n'avons pas à entrer dans des complications inutiles. Nous sommes réunis pour désigner quatorze personnes sur une liste qui comporte vingt des vôtres. Le reste de votre comité constitue en quelque sorte une réserve où, le moment venu, je pourrai puiser pour pourvoir des postes de responsabilité au sein du gouvernement ou à la tête d'une ambassade ou ailleurs. Ceci d'autant plus que votre Comité est issu d'un vote. Qui dit vote, dit choix et cohésion.

J'espère que l'opération ne sera pas longue. Vous connaissez mon état de santé. Il n'est pas tellement brillant et exige des ménagements. Je me ressens beaucoup des fatigues de ces jours derniers, dues moins à mes activités quotidiennes qu'à l'atmosphère qui a pesé sur la Tunisie. Nous avons bon espoir que cette atmosphère se dissipera. Nous avons connu plus d'une crise et nous en avons triomphé, le Destour n'est-il pas un parti de combat fait pour choisir les vraies valeurs et les soutenir ?

J'ai eu l'occasion de dire à M. Béji Caid Essebsi que la séparation envisagée à la base et à l'échelon des gouvernorats, entre les attributions du gouvernement et celles du Parti ne devrait pas revêtir une forme pyramidale et se répercuter au sommet. Toute séparation entre les attributions du Chef de l'Etat et celles du Chef du Parti serait inconcevable, dans un régime présidentiel où tout doit procéder des pouvoirs du Président.

Il est également impensable que le rôle du Président du Parti consiste à entériner purement et simplement le choix de personnes dans lequel il n'a pas son mot à dire, même du temps des beys, lorsque le rôle de ceux-ci se limitait à sceller les textes conçus à la Résidence Générale ou ailleurs. On les consultait sur ces textes, ne serait-ce que pour la forme. Vous n'admettez pas, je pense, que Bourguiba, Chef de l'Etat soit réduit, au bout d'une carrière de quarante ans de lutte, à un rôle de figurant, consistant à signer les décrets de nomination des hommes appelés à devenir ses collaborateurs, ministres ou autres.

Les résolutions du Congrès seront mises en application. Nous en jugerons au vu des résultats, et ce qui a été fait par un Congrès peut être défait par un autre.

Rien en ce domaine n'a de caractère sacro-saint ni ne procède d'un quelconque droit divin. Notre action a toujours été pragmatique, et nous avons surtout besoin de serrer nos rangs et de renforcer le prestige de l'Etat et du Président qui l'incarne.

Si mon choix s'est porté sur M. Hédi Nouria il l'a été à son insu et je suis certain qu'il ne s'était jamais préoccupé de son accession éventuelle à la magistrature suprême. Il a été désigné à mon choix surtout par sa compétence en matière d'économie. Il a réussi, dans ce domaine, à redresser une situation qui s'était gravement dégradée au cours des trois ou quatre ans qui avaient précédé le coup de barre de septembre 1969.

Le peuple est aujourd'hui confiant dans ses destinées. Dois-je rappeler qu'il fut un temps où l'Etat éprouvait régulièrement des difficultés à faire face à ses échéances de fin de mois et recourait à des avances de la S. T. B. pour honorer ses engagements, quitte à les rembourser quelques jours plus tard. Aujourd'hui, nos réserves se montent à plus de cinquante millions de dinars en devises étrangères.

Ce rétablissement spectaculaire est dû à la sage politique économique de M. Nouria. Peut-être suis-je plus qualifié que lui dans le domaine politique, mais je reconnais que sa compétence dans le domaine économique est supérieure à la mienne. Les résultats le prouvent.

Tel est le fond de ma pensée et telle est la justification de mon choix qu'il ne saurait avoir d'autre motivation. C'est à la seule compétence que je juge les hommes.

Je présente mes excuses à M. Chedli Klibi qui a obtenu un nombre de voix égal aux suffrages qui se sont portés sur M. Rachid Driss. Celui-ci est un militant de la première heure. Il est à mes côtés depuis quarante ans, ce qui milite en sa faveur.

J'espère que cette réunion aura contribué à rétablir l'entente et l'harmonie pour le bien de la Tunisie. Tout est désormais clair. Nous n'avons rien à cacher. Notre action est marquée par la propreté, le sérieux, la sincérité et l'abnégation. Mon souhait est que ces qualités caractériseront toujours le Parti. Le pays leur doit l'estime et le respect que lui portent tous les pays du monde et son invulnérabilité se trouve de ce fait mieux assurée.

Il nous faut veiller à ne pas dilapider ce capital, et garder notre confiance dans l'avenir. Cette confiance se traduit largement par l'effort considérable d'investissement que les citoyens consentent librement.

Cette situation privilégiée, nous ne devons la compromettre à aucun prix. Tout le reste n'est qu'une question de détail. Comme M. Nouria, nous revons tous penser à ce que sera la Tunisie, en l'an 2000 et cela importe davantage que les questions de personne.

Mon souhait est que la Tunisie en l'an 2000 se portera mieux qu'en 1971.

---

#### 4. — Conseil Economique et Social

**Décret n° 71-45 du 17 février 1971, portant désignation de membres au Conseil Economique et Social. J.O.R.T. (8), 19/2/71 : 183 (1).**

Nous, Habib BOURGUIBA, Président de la République Tunisienne;

Vu la loi n° 70-7 du 10 mars 1970, relative au Conseil Economique et Social et notamment ses articles 5 et 6;

Vu le décret n° 70-78 du 10 mars 1970, portant désignation des membres du Conseil Economique et Social;

(1) Voir A.A.N. (IX) 1970 : 875-879.

Sur la proposition du Premier Ministre;  
Décrétons :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres au Conseil Economique et Social :  
Messieurs :

- Hédi ENNIFER en remplacement de Monsieur ALI ZOUAOUI,
- Boubaker MABROUK en remplacement de Monsieur Habib BOULARÈS,
- Mongi GOAIED en remplacement de Monsieur Mohamed GUEDIRA,
- Claude GOZLAN en remplacement de Monsieur AZOUZ MATHARI,
- Madame ESSIA KANDARA en remplacement de Madame Jalila BEN HAMIDA,
- Taoufik MAAMOURI en remplacement de Monsieur Mustapha BEN JAAFAR.

ART. 2. — Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel de la République Tunisienne*.

Fait à Tunis, le 17 février 1971

P. le Président de la République Tunisienne :  
et par délégation,  
*Le Premier Ministre*  
HEDI NOUIRA